



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMITÉ DE CÔTE D'OR DE HANDBALL



Samedi 20 juin 2015

à partir de 13h30

TOUR MARIE DE BOURGOGNE
6 Boulevard Perpreuil
21200 BEAUNE
(parking conseillé sur le supermarché Casino)

ORDRE DU JOUR

13h30 Appel des délégués

14h05 Ouverture des travaux par Daniel JACQUIER, Vice-Président délégué
Discours des personnalités présentes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

14h30 **LE PASSÉ**

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2014
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2015
- Rapport des Commissions - vote
- Rapport financier - vote
- Rapport des vérificateurs aux comptes - vote
- Affectation du résultat - vote
- Élection des vérificateurs aux comptes

15h45 **L'AVENIR**

- Actions 2015-2016
  - Services civiques
  - Technique
  - Arbitrage
  - Développement
  - COC
- Étude des vœux - vote
- Budget 2015 - vote
- Désignation du club organisateur de l'AG 2016

17h00 Vin d'honneur

SOMMAIRE

ANNEXE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2014 À CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Nombre de Clubs : 25
Collège électoral : 130 voix
Majorité absolue : 65 voix

Nombre de Clubs présents : 20
E.AUXONNAISE, LA CHATILLONNAISE HB, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR HB, HBC COUCHEY-FIXIN, CS FONTAINE LES DIJON, CSIT GENLIS, ALC LONGVIC, CL MARSANNAY HB, HBC MEURSAULT, HANDBALL PAYS NUITON, HBC SEMUR EN AUXOIS, JL SEURRE, HBC TALANT, HBC VAROIS-ARC, HBC CHENOVE, CDB, DBHB, HBC INTERCOMMUNALE DE LA SAONE, HBC PONTAILLER-MIREBEAU, BEAUNE HB

Nombre de Clubs absents : 2
USCV LES LAUMES, NOLAY

Nombre de Clubs représentés : 3
AS AUXOIS, CS PERNAND-VERGELESSES, HBC SEMUR EN AUXOIS

Nombre de Clubs votant : 23
Nombre de Voix : 127
Majorité absolue : 64

Le quorum étant atteint, le Président du Comité de Côte d'Or de Handball, Monsieur Claude FOURCOT, déclare, à 14h15, l'Assemblée Générale Ordinaire, ouverte.

Claude FOURCOT souhaite la bienvenue et remercie tous les Clubs de leur présence. Il remercie également les personnalités présentes : Monsieur RUET, Monsieur FOURCOT, et Monsieur GOLL et invite ce dernier à nous présenter son Club.

Monsieur Philippe GOLL, *président du CHEVIGNY SAINT SAUVEUR HB depuis un an*, nous renseigne de quelques chiffres : près de 300 licenciés, 2 salariés à temps complet et 1 en temps partiel. La politique est axée sur les jeunes et la formation.
Au niveau des résultats, une bonne satisfaction notamment pour les féminines, avec une équipe qui termine 4è du championnat, et une équipe prénat qui finit 1ère bourguignonne. Secteur masculin un peu en retrait, mais la filière sera renforcée la saison prochaine.

Pour poursuivre cette ouverture de l'Assemblée Générale, la parole est donnée à **Monsieur Guillaume RUET**, *1er adjoint, délégué aux Sports de la Mairie de Chevigny Saint Sauveur,* qui souhaite un bon anniversaire du CHEVIGNY SAINT SAUVEUR HB, car c'est aujourd'hui que le club fête ses 40 ans. Il nous explique que la ville

de Chevigny est particulièrement sportive du fait de ses infrastructures et est particulièrement fière de ses 4000 licenciés. Merci d'avoir choisi Chevigny pour l'AG et nous souhaite une bonne réunion.

La parole est maintenant donnée à **Monsieur Jacques FOURCOT**, *Président de la Ligue de Bourgogne de Handball*, qui nous rappelle les principaux objectifs de la Ligue pour la saison prochaine :

- Formations (BPJEPS sport collectif, Animateur territorial, Formation dirigeant, ressources financières, recherche de partenaires, Gest'Hand, CNDS…)
- Développement (2 axes : UNSS et ARS)

Point de vigilance sur l'incivilité des jeunes, notamment au niveau des arbitres et nous informe que la commission de discipline de la ligue sera intraitable là-dessus.

I. DISCOURS D'OUVERTURE DE CLAUDE FOURCOT

« Un an déjà que le CA m'a confié les rênes de la présidence du comité. Au départ, j'étais très satisfait de notre équipe, je le suis nettement moins maintenant et vous informe que 6 postes sont vacants dans différentes commissions. Toutes les compétences (RH, finances, techniciens….) sont les bienvenues au Comité, vous n'êtes pas obligé d'être élu pour être membre d'une commission, vous pouvez être coopté. 2 commissions ont particulièrement souffert de ces manques : la commission des Finances (il y a eu 2 démissions de la présidence) et la commission CDJA, dont le Président n'a pu en assurer la bonne marche pour raison professionnelle.

D'autre part, un groupe d'étude s'est penché sur un emploi de chargé de développement, comme cela avait été prévu il y a quelques années, mais nous nous sommes vite confrontés à un problème de financement et ce, malgré plusieurs pistes envisagées (groupement d'employeur, emploi partagé…).
La saison prochaine, la FFHB nous a octroyé 2 emplois civiques pour 8 mois. Nous les chargerons particulièrement des projets comme Macadam'Hand ou Civilem'Hand, car en Côte d'Or aussi, nous sommes vigilants quant au manque de civilité dans le sport.
Je voudrais remercier les présidents de commissions, ainsi que les salariés.
Nous allons donc commencer les travaux, je vous souhaite une très bonne Assemblée Générale. »

II. P.V. DE L'AG ORDINAIRE DU 15 JUIN 2013 À ARC SUR TILLE

Le P.V. est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

III. RAPPORT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Bruno NORMAND : En seniors Masculins, possibilité que l'année prochaine, il n'y ait pas assez d'équipes pour faire 2 poules, dans ce cas là, il n'y aura qu'une seule poule et pas de Coupe de Côte d'Or.
Bruno NORMAND : Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a eu + de 50 reports cette saison (dont aucun pour condition climatique) c'est beaucoup trop ; surtout qu'aucun club ne nous a fourni d'attestation de sa Mairie pour justifier un problème de salle.
Nuits et Genlis : Les Mairies n'en fournissent pas.



Bruno NORMAND : Si les 2 clubs sont d'accord et respectent les délais, la COC donnera son aval sous condition de 10 € de frais de gestion de report pour le club demandeur. Les dates de report devront être OBLIGATOIREMENT pendant les championnats, et en aucun cas après la fin du championnat.
Bruno NORMAND : D'autre part, les équipes ayant reçu un point de bonus pour avoir suivi les regroupements sont au nombre de 5 seulement, chez les garçons et de 12 chez les filles. Il serait judicieux de pénaliser d'un point les clubs qui ne jouent pas le jeu.
Bruno NORMAND : Pour finir, il nous a été rapporté que certaines équipes ne respectaient pas les règles aménagées sur les catégories jeunes, la COC veillera pour la saison prochaine à leur bonne application.
Brigitte GAUTIER : Certains clubs ont émis l'hypothèse qu'il y ait un temps de jeu libre défini sur la 2è période pour favoriser d'éventuels tirs de loin. Nous y réfléchirons.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

IV. RAPPORT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Genlis : Nous n'avons pas été invités à la journée de formation CDJA et nous n'avons pas reçu les comptes rendus de suivis d'arbitrage comme prévu (sur DERACHE, particulièrement).
Frédéric GARCIA : Normalement le Club et l'arbitre reçoivent le compte-rendu. Il y a eu un problème de communication.
Fontaine les Dijon : Il y a un problème de formation, et du suivi des arbitres après le stage du début de saison, quelles formations complémentaires sont proposées aux arbitres ? On ne sait toujours pas comment avoir un arbitre régional. Il n'y a pas eu de réponse individuelle à nos courriers.
Frédéric GARCIA : Pour accéder au niveau régional, il faut le potentiel et la disponibilité. Ce n'est pas parce que le club a besoin d'un arbitre régional, que la C.D.A. va lui accorder. Nous ne voulons pas galvauder le grade d'arbitre régional.
Daniel JACQUIER : Il faut mettre en place une réponse individualisée pour chaque club, sur sa situation, accompagner les clubs tout au long de l'année. Il faut formaliser la formation. Ils n'ont pas tous la vocation d'aller au plus haut.
Frédéric GARCIA : Nous ne pouvons pas formaliser et uniformiser la formation, chaque arbitre est différent, chacun a son caractère, chacun a sa manière de gérer un conflit. Chaque arbitre est formé de façon individuelle.
Daniel JACQUIER : Mais il faut tout de même que l'arbitre sache ce qu'il a à travailler.
Frédéric GARCIA : C'est pour cela qu'on fait des suivis.
Genlis : Oui, mais on n'a pas de comptes rendus.
Frédéric GARCIA : Le compte rendu est la transcription écrite de ce que nous disons de vive voix à l'arbitre à la fin de son suivi. Il connaît donc les points à travailler.
Fontaine les Dijon : Comment est décidé le suivi d'un arbitre, combien d'arbitres ont été suivis ? Comment juge-t-on un arbitre ?
Frédéric GARCIA : C'est la C.D.A. qui décide de suivre un arbitre. Et on le juge en le voyant siffler.
Fontaine les Dijon : Pour avoir des suivis, il faut avoir des suiveurs. Il n'y a pas assez d'arbitres régionaux et ça fonctionne en vase clos, ça empêche la progression des arbitres régionaux.

Genlis : Qu'envisagez-vous de faire la saison prochaine, nous, il nous en faut deux, on en a 5, et vous n'avez pas suivi les 5.
Frédéric GARCIA : On ira les suivre.
HBCIS : Il faut aussi suivre ceux qui débutent, parce que dès qu'ils sont lâchés, ils font des erreurs, se font pourrir et ensuite, ils arrêtent.
Frédéric GARCIA : Je suis d'accord, mais on ne peut malheureusement pas être partout.

Le rapport est mis au vote :
Contre : GENLIS (7) FONTAINE (8) = 15 / Abstention : 0 / Pour : 112 **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

V. RAPPORT DE LA COMMISSION DE DISCIPINE

Didier GROSJEAN : 4 cas en tout, 3 non-ouverts pour vice de forme, donc un cas concret dans cette saison. Rappel des procédures et du mode d'emploi de la Commission et explique que si des volontaires veulent intégrer la Commission, ils seront les bienvenus.
Jacques FOURCOT : Mobiliser 7 personnes pour 1 dossier dans l'année… Il y a peut-être à réfléchir à une mutualisation territoriale.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

VI. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Brigitte GAUTIER : Nous avons un problème sur les CPS, rappelons que leur objectif est multiple : c'est un service et une occasion donnée aux jeunes handballeurs de pouvoir bénéficier de séances toutes prêtes, préparées par Jean-Luc. L'utilisation d'un créneau horaire existant devait servir à inviter d'autres équipes d'une : même zone géographique. Occasion pour les arbitres d'être présents, les entraineurs d'être présents, et pour les jeunes d'assister à un entrainement différent. Cela a bien fonctionné pour les filles, mais on remarque que ça n'a pas marché pour les garçons. Il ne faut pas voir les CPS comme seulement un moyen de détection, mais surtout comme un travail en commun (joueurs, entraineurs, arbitres, etc.). Pourquoi vos clubs ne participent-ils pas au CPS ?
Couchey-Fixin-Gevrey : Le championnat -14 G comporte beaucoup de dates.
HBCIS : Les parents ne veulent pas sacrifier un dimanche pour emmener leurs enfants.
Brigitte GAUTIER : C'est à nous aussi, de mieux « vendre » l'utilité des CPS auprès des entraineurs pour qu'ils puissent, à leur tour, convaincre les parents et les jeunes.
Couchey-Fixin-Gevrey : Il faudrait que ces journées de CPS servent aussi à la formation des entraineurs, car avec ce système, l'entraineur viendrait et emmènerait son équipe.
Brigitte GAUTIER : C'est une bonne idée. Est-ce que vous pensez que si nous utilisons un horaire d'entrainement déjà existant, ça pourrait marcher ?
Genlis : Ca a déjà été fait il y a 2 ans, cela fonctionnait.
Pontailler : La difficulté c'est que si dans le créneau d'entrainement il y a déjà 50 gamins, ça risque d'être compliqué de rajouter 2 ou 3 autres clubs.
Brigitte GAUTIER : Dans ce cas, effectivement, votre club ne pourra pas accueillir de CPS.
Pontailler : Il faut également noter que les garçons sont moins studieux que les filles.

CDB : Il faudrait aussi que les clubs aient un retour de ces CPS, un bilan, sur le travail accompli, les objectifs, etc.
Brigitte GAUTIER : Pour moi, l'entraineur présent, faisait le retour au club. Mais effectivement, nous pouvons vous adresser un bilan à mi-parcours ou en fin de saison.
Pontailler : Cela permettrait aussi aux clubs qui ont oublié, d'avoir une piqure de rappel et de ne pas « zapper » les prochains.
Brigitte GAUTIER : Je tiens déjà à remercier tous les clubs pour mettre vos gymnases à notre disposition. Si vous avez des jeunes entraineurs qui souhaiteraient réfléchir et travailler ensemble, il faut nous les envoyer. Il n'y a pas assez de jeunes dans cette commission, ils ont tous leur mot à dire. Je voulais aussi vous parler de deux projets :

- Civilem'Hand : Encourager les bon comportements, travailler tous ensemble, avec les deux jeunes en emploi civiques, à l'aide de jeux… Toutes vos idées sont les bienvenues.
- Macadam : C'est un projet de cohésion sociale, il faut ramener le handball dans les ZUS et les ZUP.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

VII. RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT

Philippe BOEUF : Concernant le mini-hand, c'est vraiment dommage que toutes les feuilles de plateaux ne nous soient pas envoyées. Il est difficile ensuite de comptabiliser pour les Challenge mini-hand. D'autre part, vous recevrez un mail pour le tournoi de reprise, qui aura lieu les 21/22 septembre 2014 en extérieur. Enfin, je vous demanderai de bien vouloir respecter les catégories d'âges : -8 et -10 ans.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

VIII. RAPPORT DU TRÉSORIER

Aucune observation.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

IX. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Aucune observation.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

X. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

- **Lecture**

  La lecture est effectuée par Mme Maryse SOYER du HB Pays Nuiton.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **Élection des nouveaux vérificateurs aux comptes**

  Mme Maryse SOYER du HB Pays Nuiton et M. Patrice MANICI du HBC Talant sont candidats.

Ces candidatures sont mises au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ÉLUS À L'UNANIMITÉ**

XI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Aucune observation.

Le rapport est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

XII. BUDGET

- **Le Budget prévisionnel 2014-2015**

Le budget est mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : VAROIS-ARC (7) / Pour : 120 **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

- **Tarifs 2014-2015**

Les tarifs sont mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

XIII. ÉTUDE DU VŒU N°1, PROPOSÉ PAR LE HB PAYS NUITON

Pour mémoire : « *Modification de la Coupe de Côte d'Or pour avoir un plus grand nombre de matchs dans l'année* ».

Le projet ayant été jugé recevable et favorable par le CA, il est soumis au vote. La COC devra toutefois attendre le nombre d'équipes engagées pour faire une proposition.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

XIV. ÉTUDE DU VŒU N°2, PROPOSÉ PAR LA CDA

Pour mémoire : « *Lorsqu'une équipe ne se présente pas sur une rencontre et que l'arbitre, non prévenu, est présent ; s'il a rempli une FDME, l'arbitrage lui sera comptabilisé pour la C.M.C.D. et il sera indemnisé au tarif normal (trajet + vacation)* ».

Le projet ayant été jugé recevable et favorable par le CA, il est soumis au vote.



CS FONTAINE LES DIJON : « Peut-être devrions-nous voter en deux fois ? Une fois pour la comptabilisation C.M.C.D. et une fois pour l'indemnisation ? »
Cl. FOURCOT : « D'accord. À vérifier tout de même si c'est règlementaire. »

- **Comptabilisation pour la C.M.C.D.**

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **Indemnisation normale (trajet + vacation)**

Contre : 0 / Abstention : CS FONTAINE (8) / Pour : 119 — **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

XV. ÉTUDE DU VŒU N°3, PROPOSÉ PAR LE DBHB

Pour mémoire : « *Abandon de l'utilisation des réducteurs de buts pour le championnat -12 ans en poule haute* ».

Le projet ayant été jugé recevable, mais non favorable par le CA, il n'est pas soumis au vote.

XVI. ÉTUDE DU VŒU N°4, PROPOSÉ PAR LE CL MARSANNAY HB

Pour mémoire : « *Si un arbitre a répondu à toutes ses désignations dans la saison, il est reconnu comme répondant aux exigences de la C.M.C.D. ; et ce, quel que soit le nombre d'arbitrages effectués* ».

Le projet ayant été jugé recevable, mais non favorable par le CA, il n'est pas soumis au vote.

LONGVIC : « Pourquoi un avis défavorable du CA empêcherait une mise au vote ? »
Cl. FOURCOT : « C'est dans les textes fédéraux. A vérifier »

XVII. DÉSIGNATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'A.G. 2015

Le Club de BEAUNE HB est candidat pour l'accueil de l'A.G. 2015

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 127 — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

XVIII. REMISE DES RÉCOMPENSES

La séance est levée à 16h30.

La secrétaire,
Virginie CORBEL

Le Président,
Claude FOURCOT

PROCÈS-VERBAL
AG EXTRAORDINAIRE
du 14 Mars 2015 à VAROIS-ET-CHAIGNOT

Nombre de Clubs : 25
Collège électoral : 113 voix
Majorité absolue : 58 voix

Nombre de Clubs présents : 20
USCV LES LAUMES, E.AUXONNAISE, LA CHATILLONNAISE HB, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR HB, CS FONTAINE LES DIJON, CSIT GENLIS, ALC LONGVIC, CL MARSANNAY HB, HBC MEURSAULT, HANDBALL PAYS NUITON, HBC SEMUR EN AUXOIS, JL SEURRE, HBC TALANT, HBC VAROIS-ARC, HBC CHENOVE, CDB, HBC INTERCOMMUNALE DE LA SAONE, HBC PONTAILLER-MIREBEAU, BEAUNE HB

Nombre de Clubs absents : 4
HBC COUCHEY-FIXIN, NOLAY HB, AS AUXOIS, DBHB,

Nombre de Clubs représentés : 1
CS PERNAND-VERGELESSES.

Nombre de Clubs votant : 20
Nombre de Voix : 100
Majorité absolue : 51

Le quorum étant atteint, le Vice-Président du Comité de Côte d'Or de Handball, Monsieur Daniel JACQUIER, déclare, à 10h15, l'Assemblée Générale Extraordinaire, ouverte.

Daniel JACQUIER souhaite la bienvenue et remercie tous les Clubs de leur présence et donne la parole à Monsieur Didier GROSJEAN Président du club de VAROIS-ARC.

Monsieur Didier GROSJEAN : souhaite la bienvenue à tous et une bonne AG extraordinaire.

XIX. DISCOURS D'OUVERTURE DE M. JACQUIER

Je souhaite tout d'abord faire le point sur la situation du Comité qui depuis le 14 décembre 2014 est sans président. Devant cette situation exceptionnelle, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place cette Assemblée extraordinaire.
Je souhaite avant tout faire une minute d'applaudissement en l'hommage à Claude FOURCOT pour tout ce qu'il a fait au sein de son club le CL MARSANNAY mais également en tant que président de la commission Arbitrage, Vice-Président du Comité et enfin Président. À cet hommage, je souhaite également y associé les sportifs français décédés dans le crash d'hélicoptère.

XX. POINTS GENERAUX :

Daniel JACQUIER : Tout d'abord saluons la très belle performance de l'équipe de France masculine au Qatar. Un palmarès de qui s'étoffe. La DTN (Direction Technique Nationale) remercie tous les acteurs qui contribuent à la réussite de cette équipe de France.

Gest'hand va évoluer et ce dès le début de la saison prochaine soit le 1ier juin. Il sera donc nécessaire de vous faire suivre ces nouvelles procédures courant avril / mai. Cependant nous n'avons pas encore de visibilité sur les suites.

Jacques FOURCOT (Pdt de la Ligue) : Lors du CPL (Conseil des Présidents de Ligue), il a été question du trop peu d'informations concernant GEST'HAND 3. Nous aurons très peu de temps pour vous former sur cette nouvelle version. Et d'ors et déjà nous nous en excusons mais ceci est indépendant de notre volonté.

Daniel JACQUIER : L'évolution principale est la dématérialisation des licences pour laquelle nous devons nous préparer.

Jacques FOURCOT (Pdt de la Ligue) : Beaucoup plus de choses seront faites par le club et pour une plus grande rapidité.

Daniel JACQUIER :

- la maison du Handball est en cours de lancement et qui sera implantée à Créteil.
- au 1ier janvier 2016 la région Bourgogne et la région Franche-Comté vont fusionner d'où la nécessité d'une nouvelle restructuration qui va forcément impacter nos structures. Des échanges sur les évolutions à venir ont débuté et cela bien avant les débats politiques actuels.
- Talant accueille à partir du 18 mars jusqu'au 22 mars, l'Ecole Française des Entraineurs où sont attendus 130 stagiaires.
- la FFHB a lancé la promotion du mondial 2017 et parallèlement l'euro 2018.
- Sur le territoire Bourguignon, la semaine prochaine aura lieu la Golden League Féminine à Dijon et à Besançon. Dans le cadre de la promotion de la filière féminine, action mise en place en 2014, le Comité à souhaiter offrir à chaque club 2 invitations pour assister aux matches qui auront lieu à Dijon.

Jacques FOURCOT (Pdt de la Ligue) : d'autant plus que nous pouvons être fiers car parmi les joueuses, 3 dijonnaises porteront le maillot tricolore dont 2 qui sont issues de la filière de la formation.

Daniel JACQUIER :

- Comme la filière féminine est en difficulté, la Golden League permet de mettre en place des actions sur la promotion du handball féminin. C'est pour cette raison que le Comité a mis en place un tournoi mini-hand exclusivement féminin à Beaune le 18 janvier dernier. Le « village du hand » a permis au Handball de sortir des gymnases. Ce fut un vif succès c'est pour cette raison que nous sommes d'avis de le reconduire notamment en début de saison afin que les enfants découvrent notre sport.
- Au niveau de la formation, il existe désormais un guichet unique d'inscription cependant les circonstances de formation auront toujours lieu par secteurs pour conserver un maximum de proximité. La réforme de la formation « animateur » est devenue une formation « animateur territorial » appliquée à l'ensemble des comités les personnes inscrites auront ainsi un même

cursus de formation. Les modules ont lieu sur des WE et sur les périodes de vacances scolaires.
- Organisation avec la Franche-Comté de la formation BPJEPS sport co qui compte une dizaine de stagiaires.
- Dossier de demande subvention CNDS dont l'échéance est le 18 mars ; les subventions accordées seront en baisse.
- Problème de la situation financière de CHALON : un courrier vous a été adressé pour vous informer des actions qui ont été mises en place en commun avec la Ligue, le comité de Saône et Loire et le comité de Côte d'Or. En effet, Chalon a une dette envers le comité 21 d'environ de 1000€ alors que pour la Ligue et le CD 71 ce sont des sommes plus conséquentes.

Jacques FOURCOT (Pdt de la Ligue) : nous avons souhaité vous informer de cette situation pour que vous ne soyez pas surpris lors des assemblées générales alors que cette information a été connue en septembre. Les collectivités de Chalon refusent de donner des subventions pour recouvrir des dettes. Un plan d'épurement est prévu mais nous restons prudents.

Daniel JACQUIER : Claude FOURCOT nous a fait part de sa démission de début décembre; le CA de mi-décembre a mis en place une réorganisation qui s'est traduite par la nomination de 3 Vice-Présidents : Patrick MATHEY, Philippe BŒUF et Daniel JACQUIER en tant que Vice-Président Général.

- **Secrétaire Général : Jean-Marc DONZEL**
- **Trésorier : Jean BILLIAUT**
- **Le Conseil d'Administration ne compte plus que 15 personnes d'où cet appel à candidature pour l'étoffer.**
- **6 nouvelles candidatures c'est un apport de sang neuf d'autant plus qu'il y a des jeunes candidats.**
- **Les statuts du Comité si vous les validés lors de cette assemblée générale extraordinaire permettront de compléter le CA. :**
  - **Faire apparaître la notion de Territoire,**
  - **Augmenter le nombre des membres du CA de 19 à 21 candidats.**

Le Comité a mis en place une réunion le 18/01/15 à BEAUNE où a été exprimée la méconnaissance de ce que fait le COMITE ainsi que son organisation interne. Pour palier à ses problèmes nous avons décidé de plus rencontrer les clubs au cours de la saison.

Les présidents de chaque commission sont invités à présenter leur commission :

- **La COC (commission d'organisation des compétitions) par le Président Bruno NORMAND :**
  « Nous devons comme vous le savez gérer les championnats jeunes et seniors départementaux. Sur le plan territorial, Il serait souhaitable que les réunions de la COC régionale aient lieu de temps en temps le samedi matin ce qui me permettrait d'y assister ».
- **La CDA (commission Départementale d'Arbitrage) par le Président Frédéric GARICA :**
  « La C.D.A. se réunit une fois par semaine. Nous rencontrons un seul souci à savoir que nous désignons les arbitres un mois à l'avance et que malheureusement beaucoup de conclusion de match manque à l'appel parfois même une semaine avant la date de la rencontre. Suite aux

problèmes personnels de Damien MARTENOT (Responsable de la CDJA) nous sommes à la recherche d'une personne qui serait partante pour reprendre le flambeau».

- **La COM. de DISCIPLINE par le Président Didier GROSJEAN :**
  « La saison dernière nous avions étudié qu'un seul cas alors que cette saison nous sommes à 12-13 cas ce qui représente une réunion par mois environ. Nous ne traitons par tous les cas de disqualification uniquement ceux qui sont saisi par la personne désignée par le BD. Il faut que les infos soient remontées sur les feuilles de match ».
  Daniel CLEMENT en qualité d'Instructeur fait un rappel concernant les rapports d'arbitre ceux-ci doivent être transmis dans les 48h qui suivent la rencontre et non à 8 jours de la commission. Désormais sur les demandes d'explication figurera une ligne où seront indiquées les sanctions qui pourront être appliquées en cas d'absence de rapport (cf annuaire fédéral). Nous serons plus fermes sur ce point car il est inadmissible de convoquer un arbitre en C.D.A. pour obtenir les infos demandées. Il faut savoir que cette saison ne sont passés en commission pas uniquement des joueurs. En effet, il y a eu des joueurs -16 et des joueurs seniors, mais aussi des arbitres et des présidents de club ».
  Daniel JACQUIER : « Nous avons testé cette saison la mise en place d'un ***CHALLENGE DU FAIR-PLAY***. Nous avons constaté que c'est peut être un peu compliqué et qu'il n'y a pas eu d'adhésion forte. Notre volonté était de pointer du doigt qu'il existe des actes d'incivilités sur le terrain mais aussi dans les tribunes. De ce fait, nous voulions faire un pas pour les faire reculer par la mise en place de ce fair-play. Nous aurons besoin de vos retours pour que l'on puisse rendre cet outil plus en adéquation avec la réalité du terrain ».
- **La COM. TECHNIQUE par la Présidente Brigitte GAUTIER :**
  « Je souhaite que l'ETD (Équipe Technique Départementale) s'ouvre plus aux clubs car les membres actuels vieillissent ; on a besoin de plus de jeunes. Aujourd'hui, il faut savoir que certains CPS + stages sont encadrés par des jeunes cadres qui a donc des avantages et des inconvénients Certes ils font des erreurs mais on leur donne les moyens de se former. ETD se réunit environ 3 fois par an, mais qui intervient plus souvent (CPS/CPF, regroupements, Intercomités). Une des grandes nouveautés de cette année est la formation de cadres territoriale. ETD travaille de plus en plus avec l'ETR.

  Le Comité accueille cette année 2 services civiques à qui nous avons confié 2 dossiers :
    - LES INCIVILITES : au vu du rapport de la commission de discipline il y a des incivilités et nous sommes tous concernés par ses incivilités (parents joueurs, dirigeants, joueurs). Quelques clubs ont commencé une démarche avec eux lors de rencontres de jeunes notamment les clubs de GENLIS, FONTAINE, CHEVIGNY, TALANT.
    - et MACADAM : Se sont des actions mises en place dans les centres sociaux Quetigny, Fontaine d'Ouche et les Grésilles (3 séances par centre) qui s'est conclue par un grand stade à Talant. C'était un public complètement différent qui est plus à éduquer qu'à stimuler mais qui fera peut être de meilleurs guerriers.
- **La COM. des FINANCES par le Président Patrick MATHEY :**

« C'est une commission qui intéresse le plus de monde mais qui n'attire pas. A savoir que je débute dans ce domaine que je ne maîtrise pas. Donc je vous invite, si vous avez des questions, à ne pas hésiter à les faire cependant il me faudra rechercher des infos pour vous formuler une réponse adaptée. Pour étoffer cette commission, nous recherchons une personne ayant des connaissances que vous accueillerons avec grand plaisir ».

- **La COM. de DEVELOPPEMENT par Daniel JACQUIER :**
  «Les Conventions avec l'UNSS sont arrivées tardivement que nous continuerons à promouvoir la saison prochaine. Un stagiaire, Romain, a sondé les clubs sur les aménagements des rythmes scolaires et de savoir s'il était possible de mettre en place des séances handball. Globalement on constate une baisse des effectifs. C'est inquiétant car la base ne se renouvelle pas. Une réflexion est en cours pour trouver des ressources sur les NAP. Organisation de la saison mini-hand avec toujours des 2 tournois ; un indoor qui s'est déroulé à Beaune le 18 janvier dernier et le 31 mai prochain à Fontaine ».

XXI. REPRESENTATION DU COMITE DANS LE TERRITOIRE

- **Un BDT (Bureau Directeur Territorial)** dont le Président du comité est membre et membre du CA de la Ligue. Le Président du Comité participe aux réunions des Conseils des Présidents de Comités (réunion de la Zone Nord Est).
- **2 salariés :** Aurélie MONPERT secrétaire et Jean-Luc BRUGNOT CTF.
- **2 stagiaires qui ont mis en place le tournoi Indoor à Beaune :** Nina et Mélanie.
- **1 stagiaire qui a travaillé sur les rythmes scolaires et qui sera chargé de l'organisation de « GRAINES DE HAND » à Fontaine :** Romain.
- **2 services civiques dont les missions prendront fin mi-juin :** Lara et Lucas.
- A la suite de cette AG extraordinaire, le CA va être complété. Lors de sa prochaine réunion le 25 mars permettra éventuellement de déterminer un nouveau président. Dans le cas contraire, la situation du comité sera remontée à la FFHB. Le président de la Ligue sera interrogé pour reprendre la présidence du Comité.

Afin de compléter le Conseil d'Administration du comité, nous allons passer au vote des nouveaux statuts du Comité. Les modifications ont essentiellement trait à la participation du comité au niveau du territoire ainsi que la modification du nombre des membres au Conseil d'Administration qui passe de 15 à 21.

XXII. PROPOSITION ET VOTE DES NOUVEAUX STATUTS :

Les nouveaux statuts sont mis au vote :
Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 100 **ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**

XXIII. PRSENTATION ET ELECTIONS DES NOUVEAUX CANDIDATS

A. PRESENTATION :

- **Léa GUERIAUD :** joueuse et membre du Conseil d'Administration du club du HBCIS ; souhaite intégrer la COC.

- **Jérémy JANOWIEZ** : arbitre, entraineur et responsable de l'école d'arbitrage du HBCIS ; souhaite intégrer la CDJA.
- **Abdelghani BOUCHAREB** : arbitre, entraineur et membre du Conseil d'Administration au CDB travaille dans le sport.
- **Jean-Pierre CHEVALIER :** arbitre au club de Meursault, souhaite s'investir éventuellement dans la commission de discipline et travaille dans le milieu viticole.
- **André KOTYLA :** arbitre régional et licencié au club de Genlis, retraité de l'armée. Est membre du CA de la Ligue et a rejoint la C.D.A.
- **Michel SAUNIE (absent) :** licencié au club d'Auxonne souhaite s'investir soit à la COC soit à la commission de discipline.

- **Désignation du Président du scrutin et élection de deux scrutateurs**

  Président : Patrick MATHEY du CSIT GENLIS

  Scrutateurs : Nathalie MARCHAND de l'USCV LES LAUMES

  Serge FREREJACQUES du HBC CHENOVE

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 100 **ÉLUS À L'UNANIMITÉ**

B. ELECTION DES CANDIDATS :

- **Léa GUERIAUD**

Pour : 98 **ÉLUE À LA MAJORITE**

- **Jérémy JANOWIEZ**

Pour : 98 **ÉLU À LA MAJORITE**

- **Jean-Pierre CHEVALIER**

Pour : 92 **ÉLU À LA MAJORITE**

- **Abdelghani BOUCHAREB**

Pour : 92 **ÉLU À LA MAJORITE**

- **Michel SAUNIE**

Pour : 98 **ÉLU À LA MAJORITE**

- **André KOTYLA**

Pour : 94 **ÉLU À LA MAJORITE**

La séance est levée à 13h00.

La secrétaire,
Aurélie MONPERT

Le Vice-Président,
Daniel JACQUIER

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Daniel JACQUIER

Une saison de transition ?
Frappé par l'évènement très douloureux de la perte de son Président, le Comité par la mobilisation de ses salariés, des présidents de commissions et des bénévoles a continué à gérer ses activités « traditionnelles » : détections, sélections, mini-hand, arbitrage, organisation des championnats, discipline… La situation du Comité, avec la nécessité de trouver un nouveau président, nous a conduits à provoquer une rencontre avec les présidents de clubs au mois de Janvier 2015 à Beaune. De cette rencontre avec des échanges très positifs, nous avons retenu le fait que les activités du Comité sont mal connues de la part des clubs ainsi que son organisation interne. C'est là sans doute une piste de travail pour la prochaine saison où nous mènerons une réflexion pour aller à la rencontre des clubs tout au long de la saison.

Suite à cette réunion, nous avons eu le plaisir de voir arriver de nouvelles personnes pour s'investir au sein du conseil d'administration du Comité, et au sein de différentes commissions. Il s'agit là d'une très bonne nouvelle.

Le Comité a continué à travailler dans le cadre du projet territorial bourguignon notamment en matière de développement, de formation, du parcours d'excellence sportive. Je veux souligner ici quelques éléments :

- Mise à disposition de la part de la FFHB et du territoire de 2 services civiques qui sous la responsabilité de Brigitte GAUTIER ont mis en place et développé 2 dossiers importants : Macadam, Civilem'hand. Nous aurons l'occasion d'y revenir un peu plus tard au cours de l'assemblée générale.
- Évolution des lettres de mission des CTFs des différents comités pour prendre en compte la mise à disposition de ceux-ci pour gérer les actions territoriales.
- Évolution de la formation Animateur en passant à l'animateur territorial avec une gestion centralisée, mais une animation des différents modules de proximité.
- Lancement d'une formation BPJEPS au niveau du territoire en liaison avec la Franche-Comté, ceci dans le cadre plus général du dossier de gestion de l'emploi sous la responsabilité de Mourad OUAZIR.
- Lancement d'actions de développement pour renforcer la liaison avec le monde scolaire : convention UNSS, actions dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.
- Le village du Handball : manifestation mise en place en Février ayant rencontré un vif succès.
- Dotation de supports de communication unifiée au niveau du territoire.

Des sources d'inquiétudes

<u>Incivilités</u>

Une inquiétude toujours plus grande au niveau des incivilités constatées dans nos gymnases, sans doute l'exemple vient-il du haut avec des comportements sur les bancs du plus haut niveau LNH ou LFH insuffisamment sanctionnés, mais je crois que nous devons être vigilant au niveau des compétitions que nous organisons : joueurs/joueuses, coaches, parents, supporters… il est nécessaire de travailler sur ce dossier pour des actions préventives mais aussi sur les sanctions. Le Comité réfléchit sur la mise en place d'un comité d'éthique, anti chambre de la commission discipline. Cette saison a vu le lancement d'un challenge du Fair play avec une version déclarative de la part des responsables d'équipe et des jeunes joueurs, la formule doit

évoluer pour vous proposer une nouvelle version plus adaptée. Dans ce cadre le dossier Civilem'hand prend toute sa place dans le cadre de la prévention.

Finances

Même si les finances du Comité sont saines, obtenir des subventions de la part du CNDS devient de plus en plus difficile, ces difficultés étant sans doute amenées à s'accroitre à l'avenir notamment vis-à-vis de l'affectation des fonds au niveau national pour le financement d'évènements sportifs majeurs en France. Pour les clubs aussi la situation est délicate vis-à-vis du CNDS mais aussi vis-à-vis des subventions des collectivités dont les budgets se réduisent de manière considérables.

Filière de formation

Les résultats des sélections du Comité, mais aussi de la Ligue n'ont pas été à la hauteur des espérances, il est nécessaire de revisiter cette filière en se réorganisant avec un travail en étroite collaboration au niveau territorial. Tout en saluant les performances des sections sportives, celle de Chalon, mais aussi celle de Marcelle PARDE championne de France UNSS.

Mais aussi des sources de satisfaction ou de grandes joies.

Résultats FFHB

Une nouvelle étoile est venue compléter un palmarès déjà très riche avec la victoire de l'équipe de France masculine au Qatar.

La Bourgogne et la Franche Comté ont organisé conjointement un évènement majeur la Golden League au mois de Mars 2015 avec une très belle soirée à Dijon, ou nous avons pu de nouveau nous rassembler pour en faire une pleine réussite. Merci à tous pour votre mobilisation.

Résultats des clubs élite côte d'orien

CDB en lutte pour le maintien les filles du CDB ont su trouver les ressources nécessaires pour rester en LFH. DBHB n'a pas pu jouer les play-offs mais reste néanmoins en ProD2 et avec la venue de Jackson Richardson c'est une nouvelle page de l'histoire du club qui va s'écrire. Semur dans un match décisif à Saran n'a pas pu saisir sa chance de montée.

Avec la présence de Longvic/Marsannay/Talant/Beaune au niveau national (N2-N3) au niveau masculin, et de Beaune/Chevigny/Longvic/AS Auxois/CDB 2 pour les féminines avec des fortunes diverses la Côte d'Or est bien représentée à ce niveau.

Les très bons résultats en moins de 18 F : CDB championne Elite, Chevigny finaliste Excellence, AS Auxois en 8ieme Excellence, Sud Côte d'or en 8ieme Honneur.

Et des perspectives d'avenir.

Gest'hand

A court terme, nous serons tous confrontés à la nouvelle version de Gest'Hand. Cette évolution pouvant faire apparaitre quelques craintes, mais nous saurons rapidement toutes et tous maitriser cette nouvelle version apportant de très nombreux points positifs. Vous disposez auprès d'Aurélie ou de la Ligue d'un soutien en cas de difficulté.

Mondial 2017

De nombreuses animations sont en cours de réflexion et de mise en place dans la perspective du championnat du monde en France en 2017. Nous aurons à prendre toute notre place dans ces dispositifs propices pour assurer le développement du handball sur notre région.

Maison du handball

La FFHB a lancé les travaux pour la construction de la maison du Handball, validation lors de l'AG de Brest 2015. Le handball compte tenu de sa réussite au niveau international a souhaité se doter d'une structure

porteuse à l'image d'autres sports collectifs (Football – Rugby…). Vous avez déjà du découvrir la future maison du handball, pour ceux qui ne l'ont pas encore découverte nous regarderons une présentation vidéo dans quelques instants.

Grande région

Nous travaillons depuis longtemps avec la Franche Comté notamment en terme de compétitions, avec la réforme territoriale engagée nous serons amenés à renforcer la liaison entre les 2 territoires de handball. Des premiers échanges sont en cours pour réfléchir à nos organisations pour les mettre en phase avec les futures organisations régionales.

Dans le cadre du Comité, nous aurons à préparer la prochaine saison avec à sa tête un nouveau président. Pour ma part je ne souhaite pas continuer à travailler à tous les étages, sur le plan personnel mais aussi pour le dynamisme à donner à nos activités.

Une nouvelle page va s'écrire pour le comité pour laquelle nous pourrons toujours compter sur les compétences de nos salariés, Aurélie revenue en début de saison assurer les missions du secrétariat, Jean-Luc avec qui nous préparerons la transition pour son départ à la retraite programmée dans 3 ans. Mais aussi avec l'ensemble des bénévoles, les plus expérimentés et tous les nouveaux. Nous pouvons rester optimistes sur le futur du Comité.

Avant de commencer nos travaux je voulais remercier pour leur soutien l'ensemble des salariés et bénévoles tout au long de la saison et vous remercier pour votre attention.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Bruno NORMAND

Président : Bruno NORMAND
Membres élus : Michel BRENOT, Cyril VERREY, Léa GUÉRIAUD
Membres cooptés : André MATHIRON, Nicolas PECHEUX

FONCTIONNEMENT

La Commission d'Organisation des Compétitions s'est réunie à huit reprises tout au long de la saison afin de mettre en place les différents championnats et faire systématiquement le point sur l'ensemble des compétitions départementales et interdépartementales.

Pour nous aider dans ces différentes taches nous faisons appel régulièrement à Jean-Luc BRUGNOT toujours prêt en fonction de son emploi du temps à nous apporter son aide.

Chaque semaine les membres de la C.O.C se retrouvent le jeudi matin ou après-midi au siège du comité afin de gérer les différents championnats départementaux. Cette année la C.O.C a géré 133 équipes au sein des différents championnats départementaux ainsi que le championnat -16 Filles interdépartemental délégué par la Ligue.

La C.O.C a été informée à plusieurs reprises de certaines incivilités sur différents terrains par email, pour que nous puissions intervenir de manière officielle. Il faut aussi nous les signaler dans la case observation de la feuille de match sans quoi il sera difficile pour nous d'endiguer ces comportements.

La C.O.C n'a pas pour mission de rédiger des amendes aux clubs mais elle applique les règlements en vigueur. Elle est ouverte à toute discussion afin de favoriser une seule chose : le handball.

Palmarès

Voir annexe

Résultats des championnats

Voir annexe

Orientations pour la saison prochaine

1-Championnat jeunes

- optimiser au mieux les phases de brassages.
- débuter les phases de brassages le plus tôt possible.
- laisser les week-ends nécessaires à la commission technique (pas de journée de championnat pour ces week-ends si possible)
- poursuite des points bonus pour les regroupements, voir pour des points de malus pour les clubs qui ne jouent pas le jeu
- faire respecter au mieux les règles aménagées sur les championnats jeunes
- insérer au mieux le challenge -14 M dans le championnat pour ne pas jouer les weekends de vacances (si c'est possible)

(Rappel : vous pouvez nous signaler dans la case observation des feuilles de match le non-respect de ses règles ainsi que toutes les incivilités que vous pourriez constatées)

2-Championnats seniors

Concernant les championnats féminins et masculins, c'est le nombre d'équipes qui nous fera choisir la formule la plus adaptée. Bien sûr le plus important sera de les faire jouer le plus possible.

Conclusion

Je ne terminerai pas ce rapport sans adresser un grand merci à tous les membres de la C.O.C ainsi qu'à Aurélie MONPERT, la secrétaire du Comité, et Jean Luc BRUGNOT le CTF qui ont collaborés activement au bon fonctionnement de la commission.

PALMARÈS

Excellence Féminine : HBC MEURSAULT
Honneur Féminine : HBC PONTAILLER-MIREBEAU
Excellence Masculine : JL SEURRE
Honneur Masculine : CS FONTAINE (3)

-14 Féminines : HBC SEMUR (1)
-14 Masculins : HBC VAROIS-ARC (1)

-12 Féminines : HBC TALANT
-12 Masculins : DIJON BOURGOGNE HB (1)

-16 Féminines interdépartemental :

- Poule A : US CHARITOISE
- Poule B : BEAUNE HB

VAINQUEURS DES POULES « CRITÉRIUM »

-14 Féminines : HBC MEURSAULT
-14 Masculins : ALC LONGVIC
-12 Féminines : BEAUNE HB
-12 Masculins : HBC PONTAILLER-MIREBEAU (1)

VAINQUEURS DES POULES « CHALLENGE »

-14 Masculins :

- Challenge A : HBCI DE LA SAONE
- Challenge B : Entente HB CÔTE DE NUITS

-12 Masculins

- Challenge A : FONTAINE LES DIJON (3)
- Challenge B : HBC TALANT

ÉQUIPES AYANT REMPORTE LES TOURNOIS « CHALLENGE -14F et -14G »

-14 Féminines : HBC SEMUR (1)
-14 Masculins : CS FONTAINE (2)

ÉQUIPES PRÉSENTÉES AUX TOURNOIS D'ACCESSION RÉGIONALE :

Excellence Féminine : HBC MEURSAULT et HBC TALANT (2)
Excellence Masculine : CS CHEVIGNY (2)

RESULTATS DES CHAMPIONNATS

MOINS DE 12 ANS FEMININES :

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. TALANT	52	18	17	0	1	582	96	486	0	0	-
2	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	49	18	16	0	2	330	130	200	0	1	-
3	E. AUXONNAISE	42	18	12	0	6	263	193	70	0	0	-
4	C.S.I.T. GENLIS	41	18	11	1	6	269	230	39	0	0	-
5	A.L.C. LONGVIC	39	18	10	1	7	273	260	13	0	0	-
6	CERCLE DIJON BOURGOGNE	35	18	8	1	9	309	291	18	0	0	-
7	HANDBALL PAYS NUITON	32	18	7	0	11	187	244	-57	0	0	-
8	BEAUNE HANDBALL	26	18	4	0	14	142	387	-245	0	0	-
9	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HANDBALL	22	18	2	1	15	141	337	-196	1	0	-
10	U.S.C.V. LES LAUMES	19	18	1	0	17	101	429	-328	1	0	-

MOINS DE 12 ANS MASCULINS :

Z0421705G Poule CHAMPIONNAT

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	DIJON BOURGOGNE H.B. (1)	42	14	14	0	0	546	199	347	0	0	-
2	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HB (1)	38	14	12	0	2	415	241	174	0	0	-
3	H.B.C. VAROIS-ARC (1)	32	14	9	0	5	303	320	-17	0	0	-
4	DIJON BOURGOGNE H.B. (2)	30	14	8	0	6	250	307	-57	0	0	-
5	BEAUNE HANDBALL (1)	24	14	5	0	9	222	296	-74	0	0	-
6	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HB (2)	22	14	4	0	10	281	365	-84	0	0	-
7	A.L.C. LONGVIC (1)	21	14	3	1	10	247	343	-96	0	0	-
8	A.O. ARNAY-LE-DUC	15	14	0	1	13	234	427	-193	0	0	-

Z0421706G Poule CRITERIUM

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU (1)	42	14	14	0	0	371	185	186	0	0	-
2	HANDBALL PAYS NUITON	32	14	10	0	4	253	194	59	0	2	-
3	H.B.C. MEURSAULT (1)	30	14	8	0	6	314	271	43	0	0	-
4	C.L. MARSANNAY H.B. (1)	30	14	8	0	6	272	262	10	0	0	-
5	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	28	14	7	0	7	319	269	50	0	0	-
6	C.S.I.T. GENLIS	24	14	5	0	9	279	319	-40	0	0	-
7	E. AUXONNAISE (1)	22	14	4	0	10	235	348	-113	0	0	-
8	H.B.C.I DE LA SAONE (1)	14	14	0	0	14	160	355	-195	0	0	-

Z0421703G POULE CHALLENGE A												
Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HB (3)	45	16	14	1	1	340	244	96	0	0	-
2	H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS	42	16	13	0	3	353	172	181	0	0	-
3	H.B.C. VAROIS-ARC (2)	38	16	11	0	5	292	233	59	0	0	-
4	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU (2)	38	16	11	0	5	287	206	81	0	0	-
5	DIJON BOURGOGNE H.B. (3)	32	16	8	1	7	275	220	55	0	1	-
6	J.L. SEURRE	28	16	6	0	10	345	275	70	0	0	-
7	BEAUNE HANDBALL (2)	24	16	4	0	12	166	287	-121	0	0	-
8	A.S. AUXOIS	20	16	2	0	14	188	390	-202	0	0	-
9	E. AUXONNAISE (2)	20	16	2	0	14	162	381	-219	0	0	-

Z0421704G POULE CHALLENGE B												
Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. TALANT	48	18	15	0	3	348	182	166	0	0	-
2	HANDBALL PAYS NUITON	46	18	14	0	4	376	172	204	0	0	-
3	H.B.C. I DE LA SAONE (2)	46	18	14	0	4	345	243	102	0	0	-
4	C.L. MARSANNAY H.B. (2)	38	18	10	1	7	315	259	56	0	1	-
5	A.L.C. LONGVIC (2)	38	18	10	0	8	229	211	18	0	0	-
6	H.B.C. VAROIS-ARC (3)	35	18	8	1	9	282	300	-18	0	0	-
7	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU (3)	31	18	6	1	11	188	209	-21	0	0	-
8	C.S. PERNAND-VERGELESSES	31	18	6	1	11	241	366	-125	0	0	-
9	H.B.C. MEURSAULT (2)	23	18	3	0	15	165	379	-214	0	1	-
10	CHEVIGNY ST SAUVEUR HB (2)	22	18	2	0	16	180	348	-168	0	0	-

MOINS DE 14 ANS FEMININES :

F0421501G POULE CHAMPIONNAT												
Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS (1)	32	12	10	0	2	276	156	120	0	0	-
2	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	30	12	9	0	3	305	237	68	0	0	-
3	BEAUNE HANDBALL	26	12	7	0	5	254	236	18	0	0	-
4	Entente COTE DE NUITS	25	12	7	0	5	187	160	27	0	1	-
5	A.S. AUXOIS	24	12	6	0	6	294	258	36	0	0	-
6	A.L.C. LONGVIC	16	12	2	0	10	185	296	-111	0	0	-
7	C.S.I.T. GENLIS	10	12	0	0	12	114	272	-158	1	1	-

F0421502G POULE CRITERIUM												
Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. MEURSAULT	42	14	14	0	0	394	152	242	0	0	-
2	H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS - 2	32	14	9	0	5	289	198	91	0	0	-
3	H.B.C. VAROIS-ARC	31	14	8	1	5	268	255	13	0	0	-
4	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU	29	14	7	1	6	200	192	8	0	0	-
5	CERCLE DIJON BOURGOGNE	29	14	7	1	6	276	255	21	0	0	-
6	A.O. ARNAY-LE-DUC	22	14	2	4	8	185	303	-118	0	0	-
7	H.B.C. INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	19	14	2	1	11	180	334	-154	0	0	-
8	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HANDBALL	19	14	2	2	10	217	320	-103	0	1	-

MOINS DE 14 ANS MASCULINS :

Z0421501G POULE CHAMPIONNAT

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. VAROIS-ARC (1)	27	10	8	1	1	305	241	64	0	0	-
2	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HB (1)	24	10	7	0	3	337	262	75	0	0	-
3	BEAUNE HANDBALL (1)	22	10	6	0	4	345	292	53	0	0	-
4	DIJON BOURGOGNE H.B. (1)	19	10	4	1	5	296	260	36	0	0	-
5	H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS (1)	16	10	3	0	7	240	313	-73	0	0	-
6	C.L. MARSANNAY H.B.	12	10	1	0	9	191	346	-155	0	0	-

Z0421502G POULE CRITERIUM

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	A.L.C. LONGVIC	25	10	7	1	2	270	188	82	0	0	-
2	H.B.C. MEURSAULT (1)	24	10	6	2	2	298	216	82	0	0	-
3	A.S. AUXOIS	24	10	7	0	3	295	250	45	0	0	-
4	DIJON BOURGOGNE H.B. (2)	23	10	6	1	3	281	236	45	0	0	-
5	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU	14	10	2	0	8	254	287	-33	0	0	-
6	H.B.C. VAROIS-ARC (2)	10	10	0	0	10	158	379	-221	0	0	-

421503G POULE CHALLENGE A

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	28	10	9	0	1	299	199	100	0	0	-
2	C.S.I.T. GENLIS	22	10	6	0	4	243	262	-19	0	0	-
3	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HD (2)	20	10	5	0	5	250	268	-18	0	0	-
4	BEAUNE HANDBALL (2)	19	10	5	0	5	210	219	-9	0	1	-
5	DIJON BOURGOGNE H.B. (3)	16	10	3	0	7	227	241	-14	0	0	-
6	H.B.C. TALANT	14	10	2	0	8	217	257	-40	0	0	-

0421504G POULE CHALLENGE B

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	Entente HB COTE DE NUITS	26	10	8	0	2	317	124	193	0	0	-
2	LA CHATILLONNAISE H.B.	26	10	8	0	2	196	128	68	0	0	-
3	H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS (2)	21	10	5	1	4	202	200	2	0	0	-
4	H.B.C. MEURSAULT (2)	18	10	4	1	5	173	181	-8	0	1	-
5	E. AUXONNAISE	16	10	3	0	7	159	197	-38	0	0	-
6	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	10	10	1	0	9	81	298	-217	2	0	-

MOINS DE 16 ANS FEMININES :

F0421301G poule A

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	U.S. CHARITOISE	45	16	14	1	1	327	232	95	0	0	-
2	U.S.O. NEVERS H.B.	41	16	12	1	3	389	237	152	0	0	-
3	A.O. ARNAY-LE-DUC	40	16	12	1	3	323	215	108	0	1	-
4	H.B.C. SANVIGNES	33	16	8	2	6	307	257	50	0	1	-
5	H.B.C. DIGOIN	31	16	7	2	7	264	277	-13	0	1	-
6	CERCLE HANDBALL NEVERSOIS	29	16	7	1	8	254	223	31	0	2	-
7	O.C. AUTUN	25	16	4	1	11	213	301	-88	0	0	-
8	V. PREMERY H.B.	21	16	2	1	13	156	271	-115	0	0	-
9	C.H.B. CORBIGNY	14	16	0	0	16	111	331	-220	1	1	-

F0421302G poule B

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	BEAUNE HANDBALL	46	16	15	0	1	441	168	273	0	0	-
2	H.B.C. INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	44	16	14	0	2	618	262	356	0	0	-
3	E. AUXONNAISE	36	16	10	1	5	431	299	132	0	1	-
4	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HANDBALL	35	16	9	1	6	343	282	61	0	0	-
5	ASHBC CHALON	35	16	9	1	6	389	301	88	0	0	-
6	H.B.C. MEURSAULT (2)	27	16	5	1	10	320	386	-66	0	0	-
7	CERCLE DIJON BOURGOGNE (2)	26	16	5	0	11	258	414	-156	0	0	-
8	C.S.I.T. GENLIS	18	16	1	0	15	153	512	-359	0	0	-
9	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU	16	16	1	0	15	118	447	-329	1	1	-

SENIORS FEMININES :

F0421001G POULE EXCELLENCE

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. MEURSAULT	41	14	13	1	0	468	278	190	0	0	-
2	H.B.C. TALANT (2)	38	14	12	0	2	403	276	127	0	0	-
3	C.L. MARSANNAY H.B.	32	14	8	2	4	289	246	43	0	0	-
4	A.D.O.C. CUISEAUX	28	14	7	0	7	337	310	27	0	0	-
5	E. AUXONNAISE (2)	25	14	5	1	8	274	335	-61	0	0	-
6	H.B.C. VAROIS-ARC (2)	25	14	4	3	7	313	371	-58	0	0	-
7	A.S. TOURNUS H.B.	16	14	2	1	11	260	381	-121	0	0	3
8	BEAUNE HANDBALL (2)	14	14	1	0	13	213	360	-147	2	0	-

F0421002G POULE HONNEUR

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU	34	12	10	2	0	264	211	53	0	0	-
2	H.B.C. INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	26	12	8	1	3	319	228	91	0	0	3
3	H.B.C. SANVIGNES	24	12	7	1	4	228	161	67	0	0	3
4	H.B.C. TALANT (1)	23	12	6	1	5	200	205	-5	1	1	-
5	J.L. SEURRE	13	12	3	1	8	225	276	-51	0	0	6
6	U.S.C.V. LES LAUMES	13	12	3	0	9	167	201	-34	1	1	3
7	C.S.I.T. GENLIS (2)	12	12	1	0	11	164	285	-121	2	0	-

SENIORS MASCULINS :

M0421001G POULE EXCELLENCE

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	J.L. SEURRE	40	14	13	0	1	414	341	73	0	0	-
2	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	33	14	9	2	3	403	330	73	0	1	-
3	A.L.C. LONGVIC	31	14	8	1	5	361	329	32	0	0	-
4	HANDBALL PAYS NUITON (2)	27	14	6	1	7	373	350	23	0	0	-
5	H.B.C. VAROIS-ARC	27	14	7	0	7	351	313	38	0	1	-
6	C.L. MARSANNAY H.B. (3)	26	14	6	0	8	383	402	-19	0	0	-
7	H.B.C. CHENOVE	22	14	4	0	10	379	441	-62	0	0	-
8	H.B.C. INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	11	14	0	0	14	308	466	-158	0	0	3

M0421002G POULE HONNEUR

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	C.S. FONTAINE-LES-DIJON HANDBALL (3)	38	14	11	2	1	393	313	80	0	0	-
2	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU	33	14	9	1	4	402	332	70	0	0	-
3	C.L. MARSANNAY H.B. (4)	31	14	10	0	4	346	302	44	0	0	3
4	E. AUXONNAISE	28	14	7	0	7	374	392	-18	0	0	-
5	C.S. PERNAND-VERGELESSES	28	14	7	1	6	361	351	10	1	0	-
6	LA CHATILLONNAISE H.B.	21	14	5	0	9	311	327	-16	0	0	3
7	C.S.I.T. GENLIS (2)	20	14	3	0	11	343	405	-62	0	0	-
8	HANDBALL PAYS NUITON (3)	17	14	2	0	12	297	405	-108	1	0	-

RAPPORT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Frédéric GARCIA

Président : Frédéric GARCIA

Membres de la CDA : Daniel CLÉMENT, Jean-Pierre MÉNÉTRIER, Alain GAUTHEY, Damien MARTENOT, Francis THIRION, André KOTYLA, Jérémy JANOWIEZ, Romain PÉCHEUX.

Intervenants : Jean-Pierre SIMONNE, Nicolas PAVELOT.

Les membres de la CDA se réunissent tous les jeudis soirs au Comité de 19h à 21h.

STAGES DE DEBUT DE SAISON :

Nous ne changeons pas une formule qui fonctionne, comme tous les ans deux sites nous accueillent avec plaisir, Talant et Meursault.
Nous y accueillons tous les arbitres voulant œuvrer cette saison sur les terrains côte d'oriens. Ce stage est obligatoire, validant ainsi leur statut d'arbitre. Il se déroule en deux parties : la première est physique où les candidats doivent s'acquitter d'un test d'endurance puis la seconde est théorique avec un test écrit devant déboucher sur des questions/réponses en débat ouvert.

- Le 06 septembre 2014 à TALANT :
  Encadrement : Alain Gauthey, Jean Pierre Ménétrier et Daniel Clément.

  Le 07 septembre 2014 à Meursault :
  Encadrement : Jean Pierre Ménétrier, Alain Gauthey.

- Le 25 octobre 2014 au comité- Stage de rattrapage+ test physique
  Encadrement : Frédéric Garcia, Jean Pierre Simonne.

- Le 15 Novembre 2014 au comité – Stage de rattrapage
  Encadrement : Frédéric Garcia, Jean Pierre Simonne.

FORMATION et SENSIBILISATION des ARBITRES :

Trois soirées courant septembre ont été consacrées à la formation des arbitres débutants, envoyés par les clubs.
Encadrement F GARCIA et J P SIMONNE.

Tout au long de la saison la CDA a répondu à toute invitation des clubs en leur sein, afin de prodiguer des séances de formation de jeunes arbitres et formations de tuteurs de jeunes arbitres.
Profitant des périodes de vacances scolaires, elle est donc intervenue, répondant ainsi à leurs invitations. Lors de certaines interventions, des clubs voisins étaient également invités à y participer.

Dates des interventions et clubs visités :

- 29/10/2014 : GENLIS
- 01/11/2014 : VAROIS-ARC
- 21/02/2015 : AUXONNE (GENLIS ET ECHENON invités)
- 25/02/2015 : ECHENON
- 27/02/2015 : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- 08/03/2015 : MEURSAULT
- 25/04/2015 : NUITS SAINT GEORGES
- 30/04/2015 : BEAUNE (matin) et TALANT (l'après-midi)
- 04/05/2015 : VAROIS-ARC

Prochainement, la CDA invitera les responsables arbitrage à une réunion de synthèse (courant juin) aux clubs s'étant inscrit dans la démarche de formation des JA et nous ayant convié à y participer.
Nous souhaitons, toujours et encore, qu'émerge dans tous les clubs un « référent » arbitrage ; qui serait un interlocuteur privilégié entre son club et la CDA afin d'assurer la formation interne de ses arbitres, s'appuyant des remarques formulées dans les différentes évaluations subies par ses arbitres et reçues au club.

LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARBITRAGE 13e édition:
Lors de la rencontre opposant le CDB à TOULON en LFH, du 06 Novembre 2014, la CDA représentée par M. CLEMENT Daniel, accompagné d'un représentant La Poste, ont remis officiellement leurs maillots d'arbitre à deux jeunes arbitres issues du club du HBC VAROIS-ARC, Mmes Sarah CHENEVEZ et Laëtitia MONTROL.
Une remise de maillots d'arbitre s'est également déroulée au sein du club HBC Talant récompensant Mmes Margaux CHAILLOT et Swann FAVRETTO.

- ## 13e JNA à Genlis : La formation des arbitres de demain

Dans le cadre des 13èmes Journées de l'arbitrage se déroulant du 28 octobre au 6 novembre, placées sous le signe « de l'arbitrage de demain », le club de handball du CSIT Genlis a invité celui d'Auxonne afin de mettre en place ce mercredi 29 octobre de 14 à 17 heures, une formation d'arbitrage pour les jeunes, au gymnase Meiffret. Ces journées nationales de l'arbitrage constituent un moment privilégié pour poser la question de l'avenir de l'arbitrage : quelles sont les principales évolutions à prévoir ? Quid de la détection, de la formation, du recrutement, de la féminisation, …? Comme à travers les multiples initiatives relayées dans toute la France, l'opération s'attache à sensibiliser les joueurs ainsi que le grand public à l'importance du rôle de l'arbitre et contribue à susciter de nouvelles vocations. Quarante jeunes (joueurs et arbitres) des deux clubs ont répondu présent pour participer à la formation placée sous la conduite de Patrick MATHEY (président du CSIT et responsable de la commission d'arbitrage), d'André KOTYLA (référent arbitrage du CSIT) et de Charles WEITZEL (responsable arbitrage d'Auxonne). Le but de cette action étant l'apprentissage des règles de jeux et de sensibiliser tous les acteurs à tous les mauvais gestes qu'ils doivent bannir pour donner au handball une plus grande sportivité. C'est pourquoi trois cadres du comité de Côte-d'Or de handball ont été invités à venir expliquer celles-ci. Ainsi Damien Martenot et Jean-Pierre Simonne, de la CDJA21 (Commission départementale jeunes arbitres Côte-d'Or) et Alain Gauthey, membre de la CDA21 (Commission départementale d'arbitrage), ont passé l'après-midi à encadrer et répondre aux multiples questions des participants. Une vingtaine de jeunes arbitres de 12 à 14 ans ont pris le sifflet à tour de rôle (en binôme ou seul) sous la houlette de ces conseillers expérimentés. Ce stage était une belle occasion pour les jeunes

arbitres de mettre en application leurs connaissances, ou pour les novices, de découvrir la fonction arbitrale. Tous se sont fait énormément plaisir, aussi bien les joueurs, les arbitres que les personnels d'encadrement. Un goûter offert par le CSIT est venu les récompenser ceux-ci et clore cette manifestation.

- **JNA à Arc-sur-Tille : La formation des arbitres féminins**

La Commission départementale d'arbitrage de Côte-d'Or (CDA21) a profité de l'organisation d'un tournoi de préparation de l'équipe de jeunes féminines du comité au gymnase Jean Picard pour inviter trois binômes féminins à diriger les rencontres. C'est ainsi que Solène TERON et Anny STRAUSS (Talant), Virginie JIMENEZ (Genlis) et Aurélie MONPERT (Marsannay), Alexia WEITZEL et Anaïs THIBAUDOT (Auxonne) et jeune binôme féminin du club local ont sifflé sous les yeux avisés des membres de la CDA21 qui ont dispensé leurs précieux conseils. Cette démarche s'inscrivant dans le cadre des journées de l'arbitrage, opération qui cette année s'oriente vers la question sur l'avenir de l'arbitrage, la formation, la féminisation.

Les dossiers Labels École Arbitrage :

Liste des clubs ayant présenté un dossier (cf rapport de la commission de développement) :
CHEVIGNY – NUITS SAINT GEORGES – CDB – FONTAINE – VAROIS-ARC – MARSANNAY -MEURSAULT – GENLIS – AUXONNE et LONGVIC.

DESIGNATIONS - TRAVAUX :

Comme tous les ans, la CDA 71 avait pour charge de désigner des arbitres sur l'excellence féminine se déroulant dans son département.
Cette saison, près de 400 désignations ont été effectuées avec 50 arbitres départementaux. 37 observations ont été dispensées, 18 officielles où l'arbitre après son entretien de fin de match a eu un compte rendu écrit de sa prestation avec des axes de travail identifiés, 19 non-officielles, se concluant, si nécessaire, d'un entretien de fin de match.
Devant le grande nombre de rencontres proposées, cette saison nous n'avons pas eu recours au championnat -18M et -18F pour d'augmenter les possibilités de désignations afin que nos arbitres puissent remplir leur quota d'arbitrage.
Des observateurs ont accompagné nos arbitres, les ont évalués afin de déterminer leur potentiel. Au travers d'un entretien d'après match, où le suiveur et l'arbitre ont échangé et discuté afin de faire ressortir les difficultés rencontrées et de définir des axes de travail.
La CDA a rencontré des difficultés dans la désignation des arbitres obligataires ; ceux-ci se mettant « indisponibles » sur le serveur IHAND. Difficultés également rencontrées sur des rencontres où la conclusion de match n'était pas encore reçue par le Comité à 1 semaine de la date initiale de la rencontre. Sur ces désignations officielles arrivant tardivement, il a été fréquent de constater des absences de l'arbitre.
Une petite explication de la procédure de désignation s'avère nécessaire : une fois la conclusion du match reçue et enregistrée sur Gest'hand, la désignation est rendue accessible sur le serveur mis à disposition par la FFHB. Une fois la désignation de l'arbitre effectuée, une convocation est générée automatiquement et envoyée dans la boite mail de l'arbitre désigné.
A savoir qu'en CDA les désignations sont effectuées sur papier à J-30 minimum de la date de la rencontre, mais si la conclusion n'est pas arrivée au comité, nous sommes dans l'impossibilité de l'enregistrer sur IHAND. C'est ensuite cet outil qui enverra automatiquement la convocation à l'arbitre désigné sur son adresse mail figurant sur sa licence.

Lors des inter-comités du 22 avril 2014 de Semur-en-Auxois, 3 observateurs ont accompagné les arbitrés désignés pour l'occasion.

Accompagnements et promotions :

Comme la saison précédente, les membres de la commission restent à disposition de tout arbitre souhaitant une remise à niveau ou des informations complémentaires, pendant les horaires de réunion. Ceci sur rendez-vous.
La CDA a proposé à la CRA de promouvoir depuis le début de saison au niveau régional, les arbitres suivants :

- Allan GRAS (accompagné de son binôme, Erwan MARTENS déjà régional),
- Cyrille JANNIN.
- Jean-Baptiste THANRY,
- Matthieu BREGAND,
- Virginie JIMENEZ / Aurélie MONPERT,
- Anne-Laure JEAN-GILLES.

Depuis cette saison la CDA envoie une copie au club de chaque évaluation manuscrite des arbitres observés sur des rencontres. Ceci afin de permettre au responsable d'arbitrage du dit club, de pouvoir aider son licencié à travailler les points évoqués ou à lui donner les moyens de travailler.
La CDA travaille en collaboration constante et étroite avec la CRA afin de permettre aux arbitres disponibles, ayant le niveau et le potentiel de pouvoir accéder au niveau régional.
Sur ce point, certains clubs se sont trouvés, comme toutes les fins de saison, en difficulté pour satisfaire leur CMCD, en ayant LEUR arbitre obligataire régional devenu indisponible.
Lors de sa réunion de fin de saison, la CDA étudiera les dernières possibilités de promotion.
LA CDA ne galvaudera pas le grade d'arbitre régional.
Il est un tremplin pour accéder au championnat de France, mais permettra uniquement l'accession au niveau supérieur en se basant sur les critères précédemment évoques.
Il paraît donc souhaitable et incontournable que les clubs ne se satisfassent plus du minima en qualité d'arbitrage, mais aillent plutôt vers une augmentation de leur population ce qui leur éviterait de se retrouver en délicatesse en fin de saison.
La CDJA avec Damien MARTENOT a été mise en léger sommeil suite aux derniers problèmes personnels rencontrés par son président. Jérémy JANOWIEZ récemment élu, l'aidera avec la CDA dans sa tâche.
Je tiens à remercier, les clubs, les présidents de clubs, les bénévoles et les salariés qui chacun à son niveau ont pu apporter leur contribution pour faciliter notre tâche.

SAISON 2015-2016

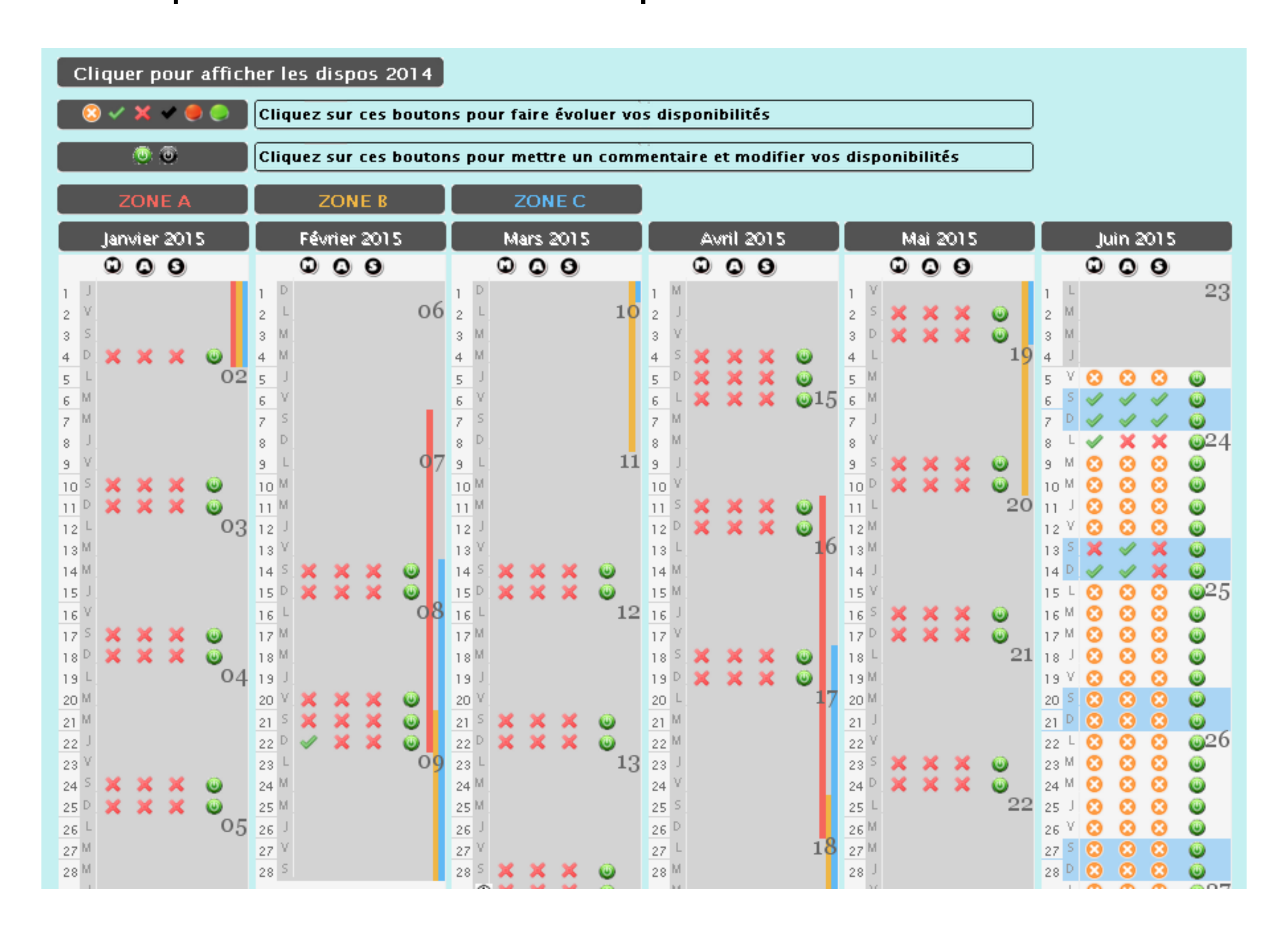
Stage de Début de saison :

- 05 septembre 2015 à 14h00 à Talant.
- 06 septembre 2015 à 10h00 à Meursault.

Soirées de sensibilisation :

- Les jeudis 17/09, 24/09 et 01/10.

Représentation de la saisie des disponibilités des arbitres sur l'HAND



RAPPORT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Didier GROSJEAN

Président : Didier GROSJEAN
Membres : Jean-Luc VERRELLE – Marie-Annick DEZERT – Pascal CHEVALIER – CLAIN Nicolas - Jean-Pierre CHEVALIER
Membre coopté : Jean-Pierre SIMONNE
INSTRUCTEUR : Daniel CLEMENT

Bonjour à tous,

La Commission s'est étoffée au cours de la saison puisque nous sommes passés de 5 à 7 membres.

Lors de l'assemblée générale à Chevigny saint Sauveur l'année dernière, je vous avais rappelé les procédures et la manière dont la commission était saisie.

Cette saison, la commission aura été saisie 17 fois c'est-à-dire plus de 4 fois plus que la saison précédente. Cela s'explique en partie par le nombre de matchs mais aussi par les fautes commises.

En effet, Nous avons dû sanctionner :

- Des joueurs seniors (Disqualification directe),
- Des joueuses en -16F interdépartementale dont la gestion du championnat revenait à notre comité (Disqualification directe),
- certains dirigeants par manque de connaissance des règlements. Ils encouraient jusqu'à 2 ans de suspension et 3 ans en cas de récidive.
- un arbitre pour son attitude lors de l'instruction et son mépris des instances lors de son passage en commission.

Les sanctions ont été les suivantes :

- Irrégularités grossières pour 6 cas.
- Sans suite pour 2 cas.
- Faute dans l'établissement d'une feuille de match pour 4 cas.
- Attitude antisportive pour 1 cas.
- Fabrication de faux pour 1 cas.

Pour tous ces cas, il y a eu 14 journées de suspension et 7 journées de sursis.

Lors des différents cas, nous avons voulu être le plus pédagogique possible et 2 cas ont d'ailleurs été classés sans suite.

Nous avons pu constater également que sur la fin de la saison, certains fautifs et arbitres ne se déplaçaient pas ou ne répondaient qu'après plusieurs relances de l'instructeur. Cela n'est pas acceptable, plus l'instruction est claire et menée rapidement moins nous aurons à convoquer les personnes incriminées.

Je tiens à rappeler également que chaque absence à une convocation doit être justifiée et pas seulement excusée.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements concernant les procédures durant la prochaine saison.

Pour finir, je tenais à remercier tous les membres de la commission pour leur investissement et plus particulièrement Aurélie pour le travail accompli durant toute cette année.

Merci de votre attention.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Brigitte GAUTIER

RENOUVELLEMENT DE L'ELITE : DETECTION / COMPETITION

ANNEE D'AGE	2002	2001
COMITE 21 HANDBALL DETECTION	**EN MASCULIN (188 jeunes)** Sur chaque secteur géographique (Nord, Sud, Région Dijonnaise, Dijon Est, Dijon Ouest) soient environ 120 joueurs vus. 69 joueurs sélectionnés pour le tournoi Inter Secteur du 29 mars 2015 au Creusot. **EN FEMININ (100 jeunes)** Sur les secteurs géographiques Nord, Sud, Dijon Est et Dijon Ouest, soient environ 80 joueuses vues. 42 joueuses sélectionnées pour un tournoi intersecteur à Semur le 29 mars 2015.	Suite aux divers plateaux et au travail de détection de la saison précédente : **EN MASCULIN (153 jeunes)** les Inter Comités éliminé au 2ème tour **EN FEMININ (125 jeunes)** les Inter Comités éliminées au 3ème tour.
BILAN	Secteur Dijon Ouest 42 joueuses 2002 recensées dans ce secteur regroupant 7 clubs 1 CPF en octobre 2014 : 33 joueuses présentes 1 CPF en novembre 2014 : 10 joueuses présentes 4 « inter-secteurs » regroupant toutes les joueuses de la génération (30 joueuses sur 42) en janvier 2015 (Semur) et en février 2015 (Seurre), en mars 2015 (à Dijon et à Semur) De l'ensemble de ces regroupements a été tirée une liste de 14 joueuses pour le stage régional à Autun en avril 2015.	**EN FEMININ** 17 joueuses représentantes de 9 clubs ont disputé les 3 tours de compétition. 3 victoires au premier tour 3 victoires au deuxième tour 2 victoires et une défaite qui prive la Côte d'Or d'une place en finale.
PERSPECTIVES	Identification d'un groupe de 25 joueuses qui participeront aux regroupements organisés à partir de septembre 2015 en vue de la constitution de l'équipe départementale qui disputera le championnat national des Inter-comités. Les joueuses non retenues sur ces regroupements seront toujours invitées à participer aux CPF avec la génération 2003 qui seront organisés dans le secteur à partir d'octobre 2015.	Pérenniser et développer le réseau et l'information auprès des clubs sur les CRITERES DE DETECTION des joueurs et joueuses à inscrire dans le cycle de renouvellement des élites.

ANNEE D'AGE	2002	2001
COMITE 21 HANDBALL COMPETITION	*Inter -Départementaux. (oppositions amicales lors du stage à Autun)*	***Inter Comités Régionaux* (ICR)** Classement régional ***Inter Comités Nationaux* (ICN) sur 3 tours** Qualification / Élimination ***Finalités Inter Comités*** Les 8 meilleures sélections sur le plan national à l'issue des qualifications
BILAN	Pas d'objectif compétitif. Évaluation des jeunes individuellement et mise en place du projet de jeu.	Élimination au 3ème tour pour les filles. Élimination au 2ème tour pour les garçons.
PERSPECTIVES	Pas d'objectif compétitif. Évaluation des jeunes individuellement et mise en place du projet de jeu.	L'objectif a toujours été d'atteindre le dernier tour avant les finalités pour proposer le temps de travail étalé le plus longtemps possible sur la saison.

MASCULINS :

CPS Beaunois : 22/10/2014 - 17 jeunes présents
23/11/2014 – 12 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 14 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 12 jeunes présents

CPS Nord Côte d'Or : 22/10/2014 - 16 jeunes présents
03/12/2014 - 16 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 12 jeunes présents
08/03/2015 - 13 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 12 jeunes présents

CPS Dijon 3 : 19/10/2014 - 07 jeunes présents
30/11/2014 - 07 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 14 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 12 jeunes présents

CPS Dijon 2 : 23/10/2014 - 17 jeunes présents
27/11/2014 - 20 jeunes présents
12/03/2015 - 10 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 11 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 10 jeunes présents

CPS Dijon 1 : 12/10/2014 - 12 jeunes présents
11/01/2015 - 07 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 12 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 08 jeunes présents

CPS Val de Saône : 09/11/2014 - 17 jeunes présents
24/11/2014 - 23 jeunes présents
20/12/2014 - 13 jeunes présents
18/01/2015 - 1er intersecteurs : 15 jeunes présents
15/03/2015 - 17 jeunes présents
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 15 jeunes présents

FEMININES :

CPF Sud Côte d'Or : 07/12/2014 - 14 jeunes présentes
25/01/2015 - 1er intersecteurs : 11 jeunes présentes
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 12 jeunes présentes

CPF Nord Côte d'Or : 12/10/2014 - 13 jeunes présentes
16/11/2014 - 09 jeunes présentes
14/12/2014 - 03 jeunes présentes
25/01/2015 - 1er intersecteurs : 10 jeunes présentes 29/03/2015
- 2ème intersecteurs : 05 jeunes présentes

CPF Dijon Est : 09/11/2014 - 15 jeunes présentes
25/01/2015 - 1er intersecteurs : 15 jeunes présentes
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 05 jeunes présentes

CPF Dijon Ouest : 12/10/2014 - 33 jeunes présentes
23/11/2014 - 10 jeunes présentes
25/01/2015 - 1er intersecteurs : 16 jeunes présentes
29/03/2015 - 2ème intersecteurs : 20 jeunes présentes

Une nouvelle organisation logistique qui facilite le travail des équipes techniques, développe la notion de sélection par secteur (des sélections avant LA sélection). Des axes et méthodologies de travail plus précis grâce au nombre plus restreint de joueurs et joueuses.

Les joueurs et joueuses « performants » sont rapidement détectés et investis dans le cycle de détection, mais nous remarquons que les joueurs dits « à profil » morphologique et/ou athlétiques sont détectés beaucoup plus tardivement se retrouvent en décalage technique avec des joueurs ayant de nombreuses années de pratiques.
A noter que cette génération 2001 en fille propose beaucoup plus de joueuses à fort potentiel technique que de joueuses à « profil ».

LA FORMATION DE CADRES « ANIMATEUR DE HANDBALL»

Formation organisée par **secteurs géographiques** avec possibilités pour les stagiaires de se former sur 2 saisons et de basculer sur un autre secteur pour faire un ou plusieurs modules.

Les ***120 h de formation*** sont réparties sur 1 ou 2 ans en présentiel (modules de 2 jours, des suivis de séances, diverses circonstances de formation : regroupements – CPF – CPS – stages, les stagiaires pouvaient également assister voir animer les divers CPF et CPS), en FOAD (Formation Organisée et Administrée à Distance) et en suivi club (tutorat par le responsable technique du club).

Les clubs de Côte d'Or ayant inscrits des stagiaires et les secteurs géographiques

SECTEUR GEOGRAPHIQUE 1 **Coordonnateurs : Claude MALEGUE** **Jean-Luc BRUGNOT**
HBC Semur – AS Auxois
SECTEUR GEOGRAPHIQUE 2 **Coordonnateurs : Pierre-Guy AIMETTI** **Jean-Luc BRUGNOT**
Chevigny St. Sauveur – Genlis – Seurre - Beaune – Auxonne – Pontailler/Mirebeau – Nuits – Fontaine – CDB – Varois/Arc - Meursault – Couchey-Fixin – Longvic

Intervenants : Blandine VERREY – Jean-Raphaël SOUPAULT – Mourad OUAZIR

BILAN :

Animateur Handball : 21 personnes inscrites
Accompagnateur d'équipe : 02 personnes inscrites
Animateur niveau 2 : 10 personnes inscrites
Recyclage : 02 personnes inscrites

- 5 week end de formation
- 2 stages de 3 jours
- des suivis de séances
- diverses circonstances de formation : regroupements – CPF – CPS -
- les cadres en formation pouvaient assister voir animer les divers CPF et CPS

Suite au module de positionnement, 03 personnes sont passées directement Entraineur Régional,

06 personnes ont eu un allègement de leur formation.

20 personnes ont validé leur formation

06 personnes n'ont pas validé leur formation

02 personnes ont validé l'accompagnateur d'équipe.

Un grand MERCI à tous les clubs qui nous ont prêté leurs installations sportives sans qui notre travail ne pourrait avoir lieu.

Merci à Jean-Luc qui rédige chaque année ce bilan et qui contribue largement au fonctionnement de cette commission. Merci enfin à Aurélie, qui allie compétences et efficacité dans l'intérêt de tous.

RAPPORT DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT

Philippe BŒUF

SAISON GRAINE DE HAND

La saison Graine de Hand s'est déroulée cette année avec le même succès que les années précédentes mais également avec les mêmes contrariétés à savoir toujours le problème de confirmation de la présence ou non au club organisateur, l'assiduité aux tournois excentrés notamment.

Pour la prochaine saison, la Commission envisage d'organiser le déroulement des plateaux comme un championnat classique en imposant les dates aux clubs car il devient quasi-impossible de planifier de façon cohérente le challenge Graine de Hand car certains week-ends sont proposés par un trop grand nombre de clubs alors que d'autres ne sont retenus par aucun. La commission sera néanmoins tolérante.

La Commission Développement remercie le club du Beaune HB pour l'organisation du tournoi indoor de janvier avec l'organisation en parallèle du tournoi « Graines de Championnes » et celui de Fontaine les Dijon pour le tournoi de fin de saison.

Les récompenses du Challenge Graine de Hand seront remises à la fin de l'assemblée générale.

CMCD

La situation CMCD des clubs évoluant dans les championnats départementaux est plutôt stable avec quasiment les mêmes clubs en infraction mais dont le nombre est relativement faible. Le CD21 est conscient que la situation de certains clubs est très difficile à faire évoluer rapidement mais il prend en compte les efforts accomplis par les clubs défaillants. Il réfléchit sur une méthode qui permettrait de bonifier la situation des clubs ayant un projet sportif, un axe de développement.

SYNTHESE DES CLUBS NE RESPECTANT PAS LA C.M.C.D.

EXCELLENCE GARCONS :

- INTERCOMMUNAL SAONE : manque 1 technicien = moins 3 points.

HONNEUR GARCONS :

- CHATILLON (2) : manque 1 arbitre = moins 3 points.
- MARSANNAY (4) : manque 1 arbitre = moins 3 points.

EXCELLENCE FILLES :

- TOURNUS : manque 2 JA = moins 3 points.

HONNEUR FILLES :

- INTERCOMMUNAL SAONE : manque 1 technicien = moins 3 points.

- LES LAUMES : manque 1 technicien, 2 JA = moins 3 points ; amende 65 euros (1 seul critère pénalisé car club entamant une démarche de développement).
- SANVIGNES : manque 2 JA = moins 3 points.
- SEURRE : manquent tous les 4 domaines = moins 6 points ; amende 130 euros (2 critères pénalisés car club entamant une démarche de développement).

DIVERS :

La Commission Développement note cette saison une certaine érosion sur le nombre de licences mini-hand dont l'évolution est à surveiller de près l'an prochain.
La Commission salue et se félicite du travail accompli par les 2 stagiaires service civique sur les actions « Civilem'hand » et « MACADAM ». La Commission les remercie ainsi que Jean-Luc et Aurélie pour leur encadrement. Mention également à Brigitte.
La Commission accueille avec plaisir l'arrivée d'Abdelghani BOUCHAREB en son sein. Et de Nathalie Marchand cooptée lors du dernier CA.

FIDELISONS NOS JEUNES.
ILS SONT L'AVENIR DU HANDBALL COTE D'ORIEN ET TERRITORIAL DE DEMAIN !

Les labels Ecole de hand 2015

LABEL OR	LABEL ARGENT	LABEL BRONZE	**LABEL SIMPLE**
HBC PONTAILLER-MIREBEAU	C.D.B	CSIT GENLIS	CHATILLON
ALC LONGVIC	HBC MEURSAULT	SEMUR	INTERCOMMUNAL SAONE
CS FONTAINE	DBHB	SEURRE	
DIJON BOURGOGNE HB	BEAUNE HB		
	CL MARSANNAY		
	HB PAYS NUITON		
	CHEVIGNY ST SAUVEUR HB		
	ARNAY LE DUC		
	VAROIS/ARC		

Les labels Ecole d'arbitrage 2015

LABEL OR	LABEL ARGENT	LABEL BRONZE
AUXONNE	HBC VAROIS/ARC	CS FONTAINE LES DIJON
CHEVIGNY ST SAUVEUR HB	HBC MEURSAULT	CDB
	ALC LONGVIC	HB PAYS NUITON
	CL MARSANNAY HB	
	CSIT GENLIS	

Félicitations à tous !

J'adresserai enfin pour terminer un grand remerciement à Jean-Luc et Aurélie pour leur implication et leur travail toute la saison.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Jean BILLIAUT

Grâce à des charges bien maitrisées, le bilan du Comité présente un résultat positif. Il faut dire que le fait d'avoir eu 2 secrétaires pendant un mois l'année précédente, cela a occasionné des charges supplémentaires et donc un résultat de l'exercice négatif. Tout est rentré dans l'ordre, mais il ne faut cependant pas se réjouir trop vite. Certes, il est très important d'avoir un bon matelas de sécurité. S'il est des dépenses incompressibles, il n'en est pas de même en ce qui concerne les recettes, et particulièrement les subventions dont le montant diminue d'année en année. Il faut donc maintenir le cap de surveillance des dépenses. Gardons l'espoir d'avoir encore un résultat positif cette année.
Je vous souhaite dès à présent une bonne saison 2015 – 2016.

A.G. 2015

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Nous soussignés, Maryse SOYER et Patrice MANICI, nommés vérificateurs aux comptes à l'Assemblée Générale du 14 Juin 2014, attestons avoir effectué la mission de contrôle des comptes de l'exercice 2014 du Comité de Côte d'Or de Handball.

Cette mission, en complément de celle de l'expert comptable, a notamment consisté à :

- vérifier les procédures comptables et les contrôles associés
- contrôler la péréquation d'arbitrage
- contrôler les imputations des frais de commissions et leur affectation dans les comptes indiqués
- contrôler par sondage les imputations des factures fournisseurs et leur affectation en compte de dépense.

Nous n'avons décelé aucune anomalie sur tous les contrôles effectués.

Fait à Longvic le 28 Mai 2015

Maryse SOYER **Patrice MANICI**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Patrick MATHEY

L'année dernière je soulignais qu'il était difficile de fournir un compte rendu d'une commission qui avait fonctionné de manière très sporadique.
Cette saison, cette commission a encore travaillé sans être beaucoup plus étoffée. Depuis notre AG extraordinaire du mois de Mars 2015, Michèle MALAUSSENA est revenue apporter son aide. Mais ses travaux ont surtout reposés sur l'expérience de Jean-Marc DONZEL qui a accepté de rester un temps encore, afin de nous aider à comprendre et maitriser la politique financière ainsi que les outils à notre disposition. Chose difficile et fastidieuse.

Les travaux de la commission, basés à la fois sur les comptes, l'analyse des écarts de gestion et les perspectives d'activité et de recette, ont permis d'établir le projet de budget 2015 avec la nécessité d'apprécier la baisse vraisemblable de la subvention CNDS. L'augmentation habituelle de la taxe de fonctionnement a été limitée à 3 %, suffisante pour l'équilibre de ce budget, mais nécessaire pour assurer la pérennité de l'ensemble des actions.

Il permettra la réalisation des actions techniques et de développement qui sont le cœur de notre travail. La relance de la CDJA a largement été prise en compte et dotée en conséquence. CIVILEMEN'HAND et MACADAM'HAND, les deux actions menées avec succès par Lara et Lucas, nos services civiques, sont également intégrées dans ce budget.

Le résultat bénéficiaire annuel ne doit pas nous abuser. Il résulte essentiellement de l'enregistrement différé ou anticipé de charges et produits de l'exercice précédent. Les comptes sont donc équilibrés mais sans plus.

Nous demanderons que toute demande de précision sur les comptes soit envoyée au secrétariat du comité afin de préparer les réponses et éventuellement fournir les pièces justificatives lors de la tenue de notre assemblée générale.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

DEPENSES	Réalisé en 2014	Budget 2015	écart en €	écart en %	
ADMINISTRATION					
Salaires + charges	8 314 €	8 480 €	166	2%	
Déplacements	684 €	698 €	14	2%	
Frais AG (FFHB-Ligue-Comité)	1 546 €	400 €	-1 146	-287%	AG Martinique en 2014
Divers (Rel Publi, repas, boissons, fournitures clubs…)	704 €	718 €	14	2%	
Cotisations organismes divers	455 €	364 €	-91	-25%	Adhésion collective COSMOS via IFFE
Honoraires Cabinet Comptable	4 540 €	4 631 €	91	2%	
Frais postaux	457 €	467 €	10	2%	
Électricité, eau	1 336 €	1 363 €	27	2%	
Location local, entretien des locaux	6 541 €	6 672 €	131	2%	
Maintenance (logiciel, matériel…)	790 €	806 €	16	2%	
Primes assurance	525 €	536 €	11	2%	
Redevances Crédit Bail	1 454 €	1 454 €	0	0%	
Forfait Photocopie	610 €	622 €	12	2%	
Fournitures	708 €	722 €	14	2%	
Mutations/Licences	21 705 €	22 139 €	434	2%	
Services bancaires	94 €	96 €	2	2%	
Téléphone /Internet	466 €	475 €	9	2%	
TOTAL	**50 930 €**	**50 643 €**	**-287**	**-1%**	
TECHNIQUE					
Salaires + charges	24 637 €	25 130 €	493	2%	
Formation de cadres	656 €	700 €	44	6%	
Détection/stages/regroupements/Intercomités	19 098 €	28 284 €	9 186	32%	3 tours intercomités
CPS	2 114 €	4 800 €	2 686	56%	
Divers (Pharmacie, documentation…)	1 336 €	1 660 €	324	20%	
Carnet des comités 2013	2 975 €		-2 975		réaffectation 2013
TOTAL	**50 816 €**	60 574 €	**9 758**	**16%**	
DEVELOPPEMENT					
Salaire + charges	7 415 €	7 563 €	148	2%	
Graines de hand/Macadam/Civilemen'hand	6 798 €	7 441 €	4 136	9%	
Frais de déplacement	241 €	246 €	5	2%	
Fournitures administratives	326 €	333 €	7	2%	
TOTAL	**14 780 €**	**15 582 €**	**803**	**5%**	

ARBITRAGE				
Salaires + charges	5 487 €	5 597 €	110	2%
Formation Arbitrage	296 €	1 729 €	1 433	83%
Suivis Arbitrage	1 197 €	1 221 €	24	2%
TOTAL	**6 980 €**	**8 547 €**	**1 567**	**18%**
COC				
Salaires + charges	6 585 €	6 717 €	132	2%
Divers	270 €	275 €	5	2%
Déplacements	1 279 €	1 305 €	26	2%
Récompenses	328 €	335 €	7	2%
TOTAL	**8 462 €**	**8 631 €**	**169**	**2%**
DISCIPLINE				
Salaires + Charges	1 097 €	1 119 €	22	2%
Fonctionnement	75 €	1 180 €	1 105	94%
TOTAL	**1 172 €**	2 299 €	**1 127**	**49%**
TOTAL dépenses	133 140 €	146 277 €	**13 137**	**9%**

BUDGET ANNEXE action accompagnement éducatif				
Actions accompagnement éducatif	578 €	- €		
frais de déplacement	92 €	- €		
TOTAL	670 €	- €		
	133 810 €	146 277 €		

RECETTES	réalisé en 2014	Budget 2015	**écart en €**	**écart en %**
Taxe de fonctionnement	93 054 €	95 846 €	2 792	3%
Amendes	2 267 €	2 267 €	0	0%
Subventions	16 763 €	19 500 €	2 737	14%
Engagements équipes	19 843 €	19 843 €	0	0%
pdts divers (vente au club + actions mini hand)	4 548 €	4 548 €	0	0%
Intérêts bancaires	472 €	472 €	0	0%
Mutations	870 €	870 €	0	0%
Mise à disposition territoire		3 000 €		
Participation joueurs aux stages	5 505 €	5 505 €	0	0%
TOTAL	**143 322 €**	**151 851 €**	**5 529**	**4%**
		5 574 €		



TARIFS 2015 / 2016

COÛT DES LICENCES

CATEGORIES	PART FFHB*	ASSURANCE	PART LBHB	PART COMITE	TOTAL
+ 18 ans	24.70 €	3.05 €	36.85 €	26.40 €	**91.00 €**
17 & 18 ans	19.90 €	3.05 €	33.10 €	23.70 €	**79.75 €**
15 & 16 ans	16.80 €	1.15 €	31.90 €	19.80 €	**69.65 €**
13 & 14 ans	15.00 €	1.15 €	24.35 €	15.80 €	**56.30 €**
11 & 12 ans	13.15 €	1.15 €	17.50 €	14.60 €	**46.40 €**
9 & 10 ans	12.00 €	1.15 €	13.75 €	10.60 €	**37.50 €**
< 9 ans	10.60 €	0.15 €	7.50 €	2.10 €	**20.35 €**
Dirigeant	12.20 €	1.15 €	6.20 €	3.10 €	**22.65 €**
Loisirs 16 ans et +	17.90 €	3.05 €	8.75 €	5.15 €	**34.85 €**
Évènementielle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	**0.00 €**

** fonds pour l'emploi et assurance RC obligatoire, inclus*

COÛT DES MUTATIONS :

+18 ans (1996 et avant)	147.00 €	**-17 ans (1999-2003) :**	60.00 €
17-18 ans (1997-1998)	90.00 €	**-13 ans (2004 et après) :**	GRATUIT

ENGAGEMENT D'EQUIPES :

+15 ans Féminines :	315.00 €	***-12 ans :***	69.00 €
+16 ans Masculins :	315.00 €	***-14 ans :***	80.00 €
-18 ans :	128.00 €	***-16 ans :***	93.00 €
-10 ans par club et par an :	30.00 €		
-8 ans par club et par an :	30.00 €		

DROITS DE CONSIGNATION : 200,00 €

INDEMNITES KILOMETRIQUES :

Arbitre :	0.20 €	/km jusqu'à 80km aller-retour et 0.23€ pour les km supplémentaires
Technique :	0.20 €	/km jusqu'à 80km aller-retour et 0.23€ pour les km supplémentaires
Administratif :	0.20 €	/km jusqu'à 80km aller-retour et 0.23€ pour les km supplémentaires
Sportif (forfait) :	0.25 €	/km

INDEMNITES D'ARBITRAGE/GRADE :		**INDEMNITES TECHNICIENS :**	
Seniors M/F :	33.00 €	1/2 Journée :	16.50 €
Délégué :	33.00 €	1 journée :	33.00 €
Vacation suivi d'arbitre:	33.00 €	1 journée + 1 nuits :	42.00 €

PROCURATION Assemblée Générale :

0,25 €/km aller/retour pour une voiture entre le siège du club et le lieu de l'AG sans que ceux-ci soit inférieurs à 15€

ABSENCE Assemblée Générale : Idem Procuration + 0,40 € par nombre de licenciés du club



TARIFS 2015 / 2016

PENALITÉS FINANCIÈRES	
NON-RESPECT C.M.C.D. :	
SOCLES DE BASE TECHNIQUES Excellence - Honneur	65,00 €
SOCLES DE BASE SPORTIVES Excellence - Honneur	65,00 €
SOCLES DE BASE ARBITRAGE Excellence - Honneur	65,00 €
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	
Feuille de match incomplète (n° de maillot manquant, capitaine, chronométreur, sec)	10,00 €
Absence sur FDME "Responsable de salle"	20,00 €
Officiel non qualifié	10,00 €
Retard dans la saisie de la conclusion de match	20,00 €
Feuille de Match non exportée dans les délais (dimanche 20h00)	10,00 €
Feuille de Match non exportée après le 3ième jour	60,00 €
Non utilisation de la feuille de match électronique	110,00 €
Forfait isolé Adulte	110,00 €
Forfait isolé Jeune	60,00 €
Forfait général Adulte	330,00 €
Forfait général Jeune	180,00 €
Match perdu par pénalité Adulte	20,00 €
Match perdu par pénalité Jeune	10,00 €
Modification de date et d'horaire Adulte (sans justificatif recevable)	20,00 €
Modification de date et d'horaire Jeune (sans justificatif recevable)	10,00 €
Résultat non transmis par voie réglementaire dans les délais	10,00 €
Absence d'arbitre ou arbitre non habilité	56,00 €
SANCTIONS DISCIPLINAIRES	
Avertissement	30,00 €
Blâme	33,00 €
Par date de suspension ferme	60,00 €
Par date de suspension ferme en cas de sursis	30,00 €
Pour une suspension d'1 an ou 2 ans	1 200,00 €
Pour une suspension de 3 ans ou plus	1 400,00 €
Pour radiation	1 600,00 €
Par date de rencontre à huis-clos	150,00 €
Par date de rencontre à huis-clos en cas de sursis	75,00 €
Par date de suspension de salle	190,00 €
Par date de suspension de salle en cas de sursis	95,00 €

ÉTUDE VŒU N°1

DÉPOT DE VOEUX

à adresser ou à déposer au Secrétariat du Comité de Côte d'Or de Handball

84, route de Dijon 21600 Longvic

avant le 20 mai 2015 – 17 h 00 (délai de rigueur)

Origine (Nom du club) : Handball Club Pontailler-Mirebeau

Motivation du vœu :

Dans le cadre de la détection, des jeunes sont amenés à participer à des stages. Pour en bénéficier, une participation est demandée aux familles

Proposition et exposition du vœu :

Afin que la participation à un regroupement puisse être possible pour tous les jeunes sans distinction, il est nécessaire que la participation demandée aux familles soit limitée, avec un coût maximal de 30€. Ceci évitera, à terme, que certains jeunes ne puissent pas participer aux stages pour des raisons financières.

****

PARTIE RÉSERVÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recevabilité du vœu : Recevable

Avis du Conseil d'Administration :

Pas de modification des tarifs aujourd'hui de 55 € mais accorder des facilités de paiement aux familles

ÉTUDE VŒU N°2

DÉPOT DE VOEUX

à adresser ou à déposer au Secrétariat du Comité de Côte d'Or de Handball

84, route de Dijon 21600 Longvic

avant le 20 mai 2015 – 17 h 00 (délai de rigueur)

Origine (Nom du club) : Handball Club Pontailler-Mirebeau

Motivation du vœu :

Régulièrement aucun arbitre ne se déplace pour les matches seniors. En l'absence d'autre arbitre officiel, il est procédé à un tirage au sort entre joueurs, dont un arbitre et l'autre ne joue pas. Dans le cas où l'absence d'arbitre résulte d'un non déplacement d'arbitre, le comité fait parvenir une amende au club concerné.

Proposition et exposition du vœu :

Lorsqu'un joueur (ou joueuse) est amené à arbitrer la rencontre pour laquelle il (elle) est venu(e) jouer, il (elle) est indemnisé(é) à la même hauteur qu'un arbitre officiel c'est-à-dire indemnité d'arbitrage + déplacement.

****

PARTIE RÉSERVÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recevabilité du vœu : Non Recevable

Avis du Conseil d'Administration :

Il ne s'agit pas d'arbitre officiel mais de joueur ayant de toute manière effectué le déplacement

ÉTUDE VŒU N°3

DÉPOT DE VOEUX

à adresser ou à déposer au Secrétariat du Comité de Côte d'Or de Handball

84, route de Dijon 21600 Longvic

avant le 20 mai 2015 – 17 h 00 (délai de rigueur)

Origine (Nom du club) : DBHB

Motivation du vœu :

Ajustement d'un règlement plus en accord avec la morphologie et l'impact physique des joueurs

Progression des gardiens de buts.

Proposition et exposition du vœu :

Dans la compétition des -12 ans, en particulier pour le niveau Championnat, la pose des réducteurs de buts ne semble pas compatible par rapport à la majorité des joueurs de ce niveau. Leur gabarit et leur force physique permet largement de se passer des réducteurs.

De plus, les gardiens de but auront dès ce championnat, la réalité du jeu qu'ils auront à affronter dans la catégorie suivante.

****

PARTIE RÉSERVÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recevabilité du vœu : Recevable

Avis du Conseil d'Administration :

Avis défavorable du conseil d'administration. Déjà présenté en 2014

ÉTUDE VŒU N°4

DÉPOT DE VOEUX

à adresser ou à déposer au Secrétariat du Comité de Côte d'Or de Handball

84, route de Dijon 21600 Longvic

avant le 20 mai 2015 – 17 h 00 (délai de rigueur)

Origine (Nom du club) : Commission de Discipline

Motivation du vœu :

Vu le nombre croissant de cas étudiés (4 fois plus que la saison précédente)

Vu le coût par cas (minimum 4 recommandés + déplacement des arbitres et autres personnes entendues,

Vu que le comité (donc tous les licenciés fautifs ou pas) prend tout en charge

Proposition et exposition du vœu :

Je vous propose que ces frais soient infligés à l'association et, le cas échéant, in solidum à l'association et à la société sportive à laquelle appartenait le licencié fautif au moment de l'infraction, dans les mêmes conditions stipulées à l'article 22.4 du règlement disciplinaire de la Fédération (Chapitre 06 de l'annuaire 2015-2016).

Ces frais prendront en charge (en plus des pénalités financières) à minima le montant de 4 LRAR et le remboursement du déplacement de l'arbitre.

****

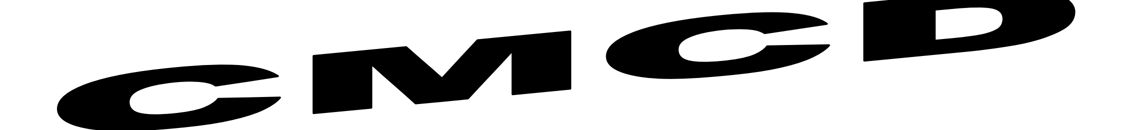
PARTIE RÉSERVÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recevabilité du vœu : Recevable

Avis du Conseil d'Administration :

Avis favorable du conseil d'administration.

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT (CMCD)

o **Article 27 Des textes réglementaires FFHB**

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

1-1 Socle de base

- Toutes les équipes, évoluant dans les championnats départementaux, doivent répondre à des **exigences minimales** dans les domaines sportifs, arbitrage et technique.
- Ces exigences minimales sont contenues dans un « **socle de base** » déterminé pour les championnats de niveau départemental.

1-2 Seuil de ressources :

Pas de seuil de Ressource pour le niveau départemental

1-3 Contrôle du dispositif

La commission départementale des statuts et de la réglementation est responsable de l'application du dispositif mis en place.

A ce titre, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements et, en cas de carence, applique le dispositif prévu à l'article 50 – 51 du règlement général des épreuves départementales.

1-4 Sanction en cas de carence

Principe :

Les carences constatées dans les domaines répertoriés entraînent l'application du dispositif prévu à l'article 29.

Les exigences demandées aux équipes évoluant dans les championnats départementaux, régionaux ou nationaux ainsi que les sanctions qui en découlent, sont respectivement fixées par les instances du comité, de la ligue ou de la fédération.

Le Comité a donc toute latitude dans le choix des critères et dans la détermination des valeurs afférentes. Le comité décide donc de s'aligner sur la CMCD régionale du plus bas niveau afin d'éviter que des clubs accédants n'aient pas l'interdiction de monter par la Ligue.

Règle :

Pour les équipes qui évoluent en championnat départemental et postulent à une accession en championnat régional, les exigences requises correspondront à celles du plus bas niveau régional, dès la saison qui leur permet d'accéder, sur le socle de base défini par l'instance régionale pour le niveau de jeu supérieur atteint.

2 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

2.1 - DOMAINE SPORTIF :

2.1.1 - Socle de base :

Il comprend **1 équipe** de (-18) ou (-16) ou (-14) ou (-12) **du même sexe** que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat **départemental**.

Dans le cas des équipes -14 mixtes, elles seront tolérées mais ne pourront être prises en compte qu'une seule fois soit pour le socle d'une équipe féminine soit pour le socle d'une équipe masculine. **A condition d'avoir 5 joueurs ou joueuses minimum qui ont figuré simultanément sur la feuille de match d'au moins N/2 des matchs de la catégorie concernée.**

Dans le cas des ententes d'équipe de jeunes, elles ne pourront être prises en compte que pour un seul club qui sera précisé lors de l'écriture de la convention.

2.1.2 - Application

La vérification des exigences se fera après le dernier week-end de championnat de mai de la saison en cours.

Au **30 AVRIL de la saison en cours,** les équipes concernées devront avoir participé à un championnat et comporter au moins 7 licenciés en pratique compétitive dans les catégories d'âge concernées

2.2 - DOMAINE TECHNIQUE :

- **Socle de base** : **1 animateur titulaire**

Pour être comptabilisés dans le socle technique, les techniciens devront être licenciés au plus tard 31 janvier de la saison en cours.

2.3 - DOMAINE ARBITRAGE :

Il convient de se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage (statut de l'arbitre- article 5).

- Socle de base : 1 arbitre départemental

Ces arbitres devront avoir effectué au moins 7 arbitrages officiels jusqu'au **dernier week-end de mai de la saison en cours.**

Seuls les arbitres nés en 1996 et avant (jusqu'à l'âge limite de 60 ans) pourront être comptabilisés pour la saison 2015-2016.

Seuls les matchs qui font l'objet de désignations par la CDA ou la CRA seront comptabilisés dans le socle de base de la CMCD.

Interprétation : les matchs -18 ans masculins et féminins de niveau championnat de France, Interrégionaux et régionaux ainsi que les matchs -16 masculins et féminins de niveau régional peuvent être comptabilisés au niveau du socle de base de la CMCD Départementale.

Les matchs des catégories -12 et -14 ans (y compris -14 ans régional masculins) ne seront pas pris en compte ainsi que les matchs -16 ans et -18 ans de niveau Interdépartemental ou départemental.

N.B. : Les licences blanches ne peuvent, en aucun cas, être incluses dans le socle de base.

RAPPEL : Art 5.4 MUTATION p.99 des règlements généraux de la FFHB

Si un arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages seront comptabilisés, pour la nouvelle saison au bénéfice du club quitté.

Si l'arbitre mute hors période officielles des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages seront comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante. (Sauf accord du club quitté.) voir règlement FFHB

2.3.2. - Application

Les exigences liées au socle seront vérifiées à la fin des championnats départementaux.

A la date de la vérification les arbitres proposés devront avoir effectué au moins 7 arbitrages officiels.

ATTENTION : Les clubs doivent **veiller à ce que les arbitres du socle de base soient suffisamment désignés par la CDA ou la CRA** pour satisfaire aux exigences de la CMCD.

2.4. - DOMAINE JEUNES ARBITRES (JA)

Il convient de se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage (statut du jeune arbitre – article 6)

Années 97-98-99-2000-2001

2.4.1. - Socle de base

Il est constitué par **2 jeunes arbitres** ayant effectué 5 arbitrages officiels.

N.B. : **Les licences blanches ne peuvent, en aucun cas, être incluses dans le socle de base.**

2.4.2. - Application :

Les exigences liées au socle seront vérifiées à la fin des championnats régionaux seniors.
A la date de la vérification les jeunes arbitres devront avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels.

ATTENTION : Les clubs doivent veiller à ce que les jeunes arbitres du socle de base officient suffisamment pour satisfaire aux exigences de la CMCD.
Tous les matchs des catégories -12, -14, -16 et -18 sont comptabilisés comme arbitrage officiel.

Article 155

- **DISPOSITIF RELATIF A LA MISE EN APPLICATION DU CONTROLE**

ATTENTION !

Vous n'avez pas de dossier à remplir, l'évaluation de votre potentiel dans les quatre domaines (Sportif, Technique, Jeune Arbitre et Arbitrage) se fera directement par extraction dans GEST'HAND des données enregistrées.
Les clubs seront régulièrement destinataires de ces extractions.
Ces documents intermédiaires permettront aux clubs de faire le point en cours de saison et éventuellement de prévoir –avant la date limite– une solution ou un ajustement. Si ces listings leur apparaissent incomplets ou erronés les clubs sont invités à prendre contact rapidement avec les présidents des commissions concernées.

1/ DOMAINE SPORTIF :

RAS

2/ DOMAINE TECHNIQUE :

2.1. Exigences :

Un entraîneur ne peut être comptabilisé qu'au titre d'une seule équipe, masculine ou féminine, et doit être licencié au 31 janvier dans le club de référence pour la saison en cours.

2.2. Validation des diplômes d'entraîneur :

ATTENTION : Le Niveau 1 n'existe plus et ne peut être pris en compte par la CMCD

Nouvelle architecture fédérale de la FORMATION de CADRES

Ancienne Architecture	Nouvelle Architecture fédérale des formations		
Anciens Niveau 1 et 2	ANIMATEUR DE HANDBALL 120 h sur le territoire Carte Valide 3 ans		
Anciens Niveau 3	*ENTRAINEUR REGIONAL* *120H* Carte Valide 5 ans		
Anciens Niveau 4	*ENTRAINEUR INTER REGIONAL* 120H Carte valide 5 ans		
	Enfants	Jeunes	Adultes
Anciens Niveaux 6	*ENTRAINEUR FEDERAL* 160 H Carte valide 5 ans		
	Enfants	Jeunes	Adultes

3/ DOMAINE ARBITRAGE :

Exigences :
Un arbitre (ou un jeune arbitre) ne peut être comptabilisé qu'au titre d'une seule équipe, masculine ou féminine, et doit être licencié dans le club de référence pour la saison en cours.

Un arbitre (ou un jeune arbitre), titulaire d'une licence blanche, validée par la FFHB, ne peut être comptabilisé dans le socle de base du deuxième club.

4/ EQUIPES RESERVES :

4.1 Rappels :

Les équipes réserves **y compris d'équipes évoluant au niveau national** qui évoluent dans les championnats départementaux accédantes sont soumises uniquement au domaine de l'arbitrage (voir tableau 3.2.1)

5/ ECHEANCIER RELATIF A LA MISE EN APPLICATION DU CONTROLE

Dates	Circulation des informations
Juin 2015	Envoi aux clubs du règlement CMCD 2015-16
Décembre 2015	1er envoi du tableau de suivi
Février 2016 Avril 2016	2ème envoi du tableau de suivi 3ème envoi du tableau de suivi
Mai 2016	Dernière extraction du tableau de suivi pour contrôle
Après le dernier week-end de mai de la saison en cours	Vérification par la Commission des renseignements d'après les données informatiques FFHB.
	Transmission des résultats des vérifications à la COC et copie aux clubs pour détermination du niveau d'engagement des équipes pour la saison N+1

6/ SANCTIONS

6.1. Le socle :

Représentant les exigences minimales requises, le socle défini aux articles 2.1 (sportive), 2.2 (technique), 2.3 (arbitrage) et 2.4 (jeunes arbitres) est exigé pour évoluer en Championnat Départemental.

Le contrôle se déroulant en MAI de l'année 2016,
la sanction s'appliquera sur la saison en cours

Ce socle n'est ni négociable ni modulable.

S'il n'est pas atteint pour la saison 2015-2016, l'équipe de plus haut niveau départemental du club sera sanctionnée de **7 points de pénalités au championnat pour chaque domaine non respecté. Ainsi que la pénalité financière correspondante prévue au tarif des amendes pour la saison 2015/2016**

Toutes les ressources du club (entraineurs, arbitres, jeunes arbitres et équipes de jeunes) jusqu'à obtention du socle sont prioritairement comptabilisées pour l'équipe de plus haut niveau départemental.

Si ce socle de base n'est toujours pas atteint au cours de la saison N+1 dans un ou plusieurs domaines déjà déficient la saison précédente le nombre de point de pénalité sera multiplié par 2 pour chaque domaine non respecté.

Si ce socle de base n'est toujours pas atteint au cours de la saison N+2 dans un ou plusieurs domaines déjà déficient les 2 saisons précédentes l'équipe de plus haut niveau départemental du club sera reléguée d'une division.

Au regard des exigences en matière de contribution mutualisée des clubs au développement, les sections féminine et masculine d'un club doivent être dissociées. L'équipe référence de chaque section détermine le socle de base de la section considérée. En dehors des joueurs, le club doit choisir et en informer par courrier la commission CMCD au plus tard le 10 janvier 2016 à quelle section il rattache chacun des licenciés (entraineurs, arbitres, jeunes arbitres,…) Passée la date du 10 janvier la commission décidera elle-même du rattachement.

6.2.1 Contestation des décisions

Les contestations des décisions prises par la Commission de la CMCD obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges.

7/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES

7. 1 Lorsqu'un même club possède, à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine dans une Division Départementale : **le socle de base est inchangé pour chaque équipe.**

7. 2 La Commission des Statuts et de la Réglementation apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes.
Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission compétente.

7. 3 Les ressources apportées par une même personne, dans le cadre de l'application du présent dispositif, seront prises en compte dans le respect des règles relatives au cumul de mandat en référence à l'article 19 § 1 du règlement intérieur de la FFHB.

CMCD 2015/ 2016:

SOCLE DE BASE

SPORTIVE :

1 EQUIPE JEUNE parmi -18,-16,-14,-12 du même sexe

ARBITRAGE :

1 ARBITRE DEPARTEMENTAL

*** désignations officielles**

Licences Blanches non acceptées

JEUNES ARBITRES :

2 JEUNES ARBITRES

Nés 97/98/99/2000/2001

TECHNIQUE :

1 ANIMATEUR TITULAIRE